

# **Projet culturel, scientifique, éducatif et social du réseau de lecture publique Terre d'Emeraude Communauté**

**Août 2020**

# SOMMAIRE

## I. INTRODUCTION

- 1.1. [OBJECTIFS DU PCSES](#)
- 1.2. [LA DÉMARCHE DU PSCS](#)
- 1.3. [DES MÉDIATHÈQUES EN PRISE AVEC LE TERRITOIRE](#)
- 1.4. [PROCESSUS DE LA DÉMARCHE](#)

## II. UN TERRITOIRE MORCELÉ

- 2.1. [CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE](#)
  - 2.1.1. [Configuration territoriale et logique](#)
  - 2.1.2. [Caractéristiques socioéconomiques et enjeux](#)
- 2.2. [ÉTAT DES LIEUX DE LA LECTURE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE](#)
  - **Jura sud** : Fonctionnement et évolution du territoire,
  - **Petite Montagne** : Fonctionnement et évolution du réseau depuis 2009
  - **Clairvaux-les-lacs** : Fonctionnement et évolution de la médiathèque de Clairvaux depuis 2009
  - **Trois points lecture : Patornay, Bonlieu, Doucier**
    - Fonctionnement et évolution (globalisée) des 3 bibliothèques de proximité depuis 2009
    - Synthèse de la situation sur le territoire
  - **Région d'orgelet** : Fonctionnement et évolution de la médiathèque depuis 2005

## III. SYNTHÈSE DES MÉDIATHÈQUES DU TERRITOIRE

- 3.1. [FRÉQUENTATION DES BIBLIOTHÈQUES](#)
  - 3.1.1. [Fréquentation et services proposés par les médiathèques](#)
  - 3.1.2. [Les publics scolaires](#)
  - 3.1.3. [Les publics spécifiques](#)
  - 3.1.4. [Les prêts](#)
  - 3.1.5. [Participation aux prêts entre bibliothèques \(PEB\) dans le catalogue collectif JuMEL](#)
  - 3.1.6. [Collections documentaires du réseau territorial](#)
  - 3.1.7. [Utilisation des ressources numériques de JuMEL](#)
- 3.2. [L'ACTION CULTURELLE ET LES ANIMATIONS](#)
- 3.3. [DES LECTEURS ACCUEILLIS DANS DE BONNES CONDITIONS](#)
  - 3.3.1. [Les horaires d'ouvertures](#)
  - 3.3.2. [Des médiathèques fonctionnelles et des points lecture à requalifier](#)

## IV. UN NOUVEAU PROJET AU SERVICE DU TERRITOIRE

- 4.1. [LA LECTURE PUBLIQUE, SOCLE DU PROJET CULTUREL COMMUNAUTAIRE](#)

- 4.1.1. [Les médiathèques, équipements culturels de proximité polyvalents](#)
- 4.1.2. [Les médiathèques, service public de proximité](#)

#### 4.2. [DES PRIORITÉS ÉVIDENTES](#)

- 4.2.1. [Enfance et jeunesse, une priorité pour tous](#)
- 4.2.2. [Proximité et maillage du territoire](#)

#### 4.3. [MUTUALISER LES RESSOURCES](#)

- 4.3.1. [valoriser l'existant](#)

#### 4.4. [CONSOLIDER LES ACQUIS – DÉVELOPPER DE NOUVEAUX USAGES](#)

- 4.4.1. [Conditions et modalités d'adhésion](#)
- 4.4.2. [La médiathèque de secteur, lieu d'échanges culturels](#)
- 4.4.3. [La médiathèque citoyenne](#)
- 4.4.4. [De nouveaux axes de développement](#)

### **V. 2020 – 2021, NOUVEAUX OBJECTIFS, NOUVELLE ORGANISATION, NOUVEAUX MOYENS**

# I. INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201029-D\_206\_2020-DE

## 1.1. OBJECTIFS DU PCSES

La démarche de réflexion prospective retranscrite dans ce document s'inscrit dans le processus de fusion de quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) (Pays des lacs, Région d'Orgelet, Petite Montagne et Jura Sud) en une nouvelle communauté de communes à compter du 1er janvier 2020.

Le nouvel EPCI assure depuis lors la gestion des trois ensembles d'équipements de lecture publique précédemment gérés par une des anciennes communautés de communes, à savoir :

- la médiathèque intercommunale d'Orgelet
- le réseau intercommunal de lecture publique de la Petite Montagne, qui comprend une médiathèque tête de réseau à Arinthod, une médiathèque annexe à Saint-Julien-Val Suran et un point lecture à Aromas
- la médiathèque intercommunale de Jura-Sud à Moirans

La médiathèque de Clairvaux-les-Lacs, autre équipement structurant de lecture publique, est resté jusqu'ici un équipement communal, même si son rayonnement faisait d'elle, dans les faits, un service public de référence à l'échelle du territoire intercommunal.

Il s'agit donc désormais pour la nouvelle communauté de communes d'envisager le déploiement d'une offre de services en matière de lecture publique élargie à l'échelle de l'ensemble de son territoire, c'est-à-dire intégrant à court terme la médiathèque de Clairvaux-les-Lacs au sein du nouveau réseau intercommunal et parallèlement de repenser l'articulation de ce réseau d'équipements culturels de proximité au sein du réseau plus vaste des services publics à la population.

La communauté de communes Petite montagne avait entamé avant la fusion une réflexion ambitieuse en la matière, avec un projet de déménagement des deux médiathèques d'Arinthod et Saint-Julien sur de nouveaux tènements en centre-bourg, où elles seront associées à des tiers-lieux et Espaces France services.

Les enjeux du présent document, élaboré par l'équipe des professionnels des médiathèques concernées avec le concours de la Médiathèque départementale du Jura, est donc multiple :

- il s'agit tout d'abord de repenser le fonctionnement de d'ores et déjà transférées à l'échelle d'un réseau de territoire élargi permettant la mutualisation intelligente du travail interne pour dégager du temps consacré au service public ;
- il faut parallèlement définir les objectifs de service public du réseau des médiathèques pour l'ensemble des habitants de la communauté de communes et les décliner territoire par territoire, en fonction des spécificités locales
- les projets de redéploiement des équipements d'Arinthod et Saint-Julien s'inscriront naturellement dans ce cadre et il conviendra donc de définir précisément les moyens nouveaux (programme architectural, équipement matériel, ressources humaines...) nécessaires à la réussite de ces projets spécifiques
- à l'échelle du réseau enfin, il faudra déterminer les moyens nécessaires, tant matériels qu'humains, à un fonctionnement amélioré du service public à l'échelle du nouveau territoire

## 1.2. LA DÉMARCHE DU PCSES

Issue de la fusion de 4 EPCI, la nouvelle communauté de communes devra définir les compétences optionnelles et facultatives qui seront les siennes, notamment dans le champ culturel et éducatif.

Parmi les compétences facultatives, la lecture publique, d'ores et déjà portée précédemment par trois des anciens EPCI, s'impose comme une compétence nécessaire, essentielle en termes de services publics de proximité à l'échelle du territoire, dont l'articulation avec d'autres compétences et équipements publics est naturellement à réfléchir.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la nouvelle communauté de communes agit dans le domaine de la culture à travers :**

- la gestion de trois ensembles d'équipements de lecture publique précédemment intercommunaux, on l'a dit plus haut
- la gestion du musée du jouet de Moirans
- le soutien financier aux écoles de musique associatives de Clairvaux, Orgelet et Jura-Sud,
- le soutien financier à de nombreuses manifestations culturelles programmées dans le territoire
- la Convention territoriale de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle (CTDCEAC) précédemment en vigueur sur le territoire de Jura-Sud va être élargie à

## 1.3. DES MÉDIATHÈQUES EN PRISE AVEC LE TERRITOIRE

Les médiathèques de ce début de 21ème siècle sont désormais avant tout des services publics culturels de proximité.

L'offre documentaire constitue bien évidemment encore le cœur de leurs missions et l'exigence de diversité des collections reste, avec celle d'ouverture à tous les publics, ce qui qualifie un service public en regard d'initiatives personnelles ou associatives d'échanges ou de mise à disposition de supports culturels, qui sont complémentaires mais ne sauraient assurer les mêmes fonctions.

En trente ans, l'offre documentaire s'est considérablement enrichie et les pratiques professionnelles ont été bouleversées.

Les principes posés dans le Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques, dont la mission première reste de permettre l'accès du public au savoir et à la culture dans toute leur diversité, restent plus que jamais d'actualité, mais les formes de leur diffusion ont considérablement évolué, notamment du point de vue matériel : le développement d'Internet et la dématérialisation des supports, même s'ils affectent différemment les différentes formes de création artistique et de diffusion culturelle, constituent un tournant majeur pour l'accès de tous à la culture et les médiathèques l'ont progressivement pris en compte.

Les équipements ouverts sur le territoire de 2003 à 2011 (Orgelet, Arinthod, Clairvaux, Moirans et Saint-Julien) sont à cet égard assez exemplaires : ces médiathèques proposent des collections documentaires sur tous les supports, la consultation sur Internet de leur catalogue informatisé et l'accès à des ressources numériques en ligne via le portail départemental JuMEL.

Les équipes de professionnelles qui les animent travaillent en réseau avec la Médiathèque départementale (offre de formation, renouvellement régulier des fonds documentaires) et avec les acteurs de la vie culturelle du territoire : établissements scolaires, associations, ...

Cependant, ces équipes sont quantitativement très réduites et, même avec l'appui indispensable dans la plupart des cas de leurs réseaux de bénévoles ayant également accès aux formations de

la MDJ, elles peinent à faire face aux enjeux de ces territoires ruraux, d'habitants très dispersés qui explique des chiffres d'abonnés parfois très modestes.

L'enjeu pour l'avenir est donc de constituer un nouveau réseau d'équipement territoriaux qui mutualiseront un certain nombre de tâches et pourront étendre leur champ d'action dans différentes dimensions :

- territoriale, pour mieux desservir les zones périphériques et renforcer notamment le travail d'éducation artistique et culturelle avec le milieu scolaire, compétence optionnelle retenue par le nouvel EPCI
- culturelle, en renforçant les partenariats existants avec les autres équipements publics (musées, centres d'interprétation du patrimoine) et les nombreuses associations actives sur le territoire
- citoyenne, notamment là où les médiathèques pourront à certains endroits s'agréger aux Maisons de Services Au Public ou Espaces France Services

Cette ambition nouvelle, qui accompagne celle du développement du territoire intercommunal redessiné et unifié, nécessitera des moyens renforcés, tant sur le plan matériel qu'en termes de ressources humaines.

Le présent document entend fournir, à partir de l'état des lieux des forces existantes, un document d'orientation validé par les élus du territoire quant aux perspectives d'action à conduire au cours des prochaines années dans ce champ de la politique culturelle et sur les moyens à mobiliser pour les atteindre.

## 1.4. PROCESSUS DE LA DÉMARCHE

**Ce projet est le produit :**

- d'un processus de réflexion politique s'appuyant sur le diagnostic réalisé par les quatre EPCI dans leur réflexion préalable à la fusion.
- d'une réflexion technique des responsables des quatre médiathèques, accompagnée par la Médiathèque Départementale du Jura (MDJ)

Le PCSES constitue un document d'orientation, soumis à la validation des élus du nouvel ensemble territorial et qui pourrait le cas échéant constituer le support d'une contractualisation avec l'État (contrat territoire lecture).

Le présent projet a pour vocation d'évoluer en cours de mise en œuvre du POSSE lors d'évaluations avec les partenaires.

## **II. UN TERRITOIRE MORCELÉ**

### **2.1 CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE**

Le nouveau territoire intercommunal rassemble un peu moins de 25 000 habitants.

#### **ÉTAT DES LIEUX DE LA LECTURE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE**

Trois des quatre EPCI fusionnés (Jura Sud, Petite Montagne et Pays d'Orgelet) avaient déjà la compétence en matière de lecture publique et même le Pays des lacs, qui ne l'avait pas, dispose aussi d'une médiathèque communale à Clairvaux-les-Lacs tout à fait bien dimensionnée pour assumer la fonction de tête de réseau à l'échelle de ce territoire.

La situation d'avant la fusion est donc tout à fait favorable, avec des équipements modernes, assez bien dotés en collections documentaires, travaillant en réseau avec la MDJ et pilotés par des professionnelles dynamiques et aguerries.

Pour autant, la situation n'est pas idyllique, du fait notamment d'un grand éclatement territorial et de la situation assez différente des différents équipements.

La fusion des intercommunalités offre donc une occasion unique d'établir un diagnostic d'ensemble et de repenser l'offre des services à la population à cette nouvelle échelle territoriale.

La première étape de cette démarche est l'analyse de la situation propre à chacun des anciens territoires.



# Jura Sud

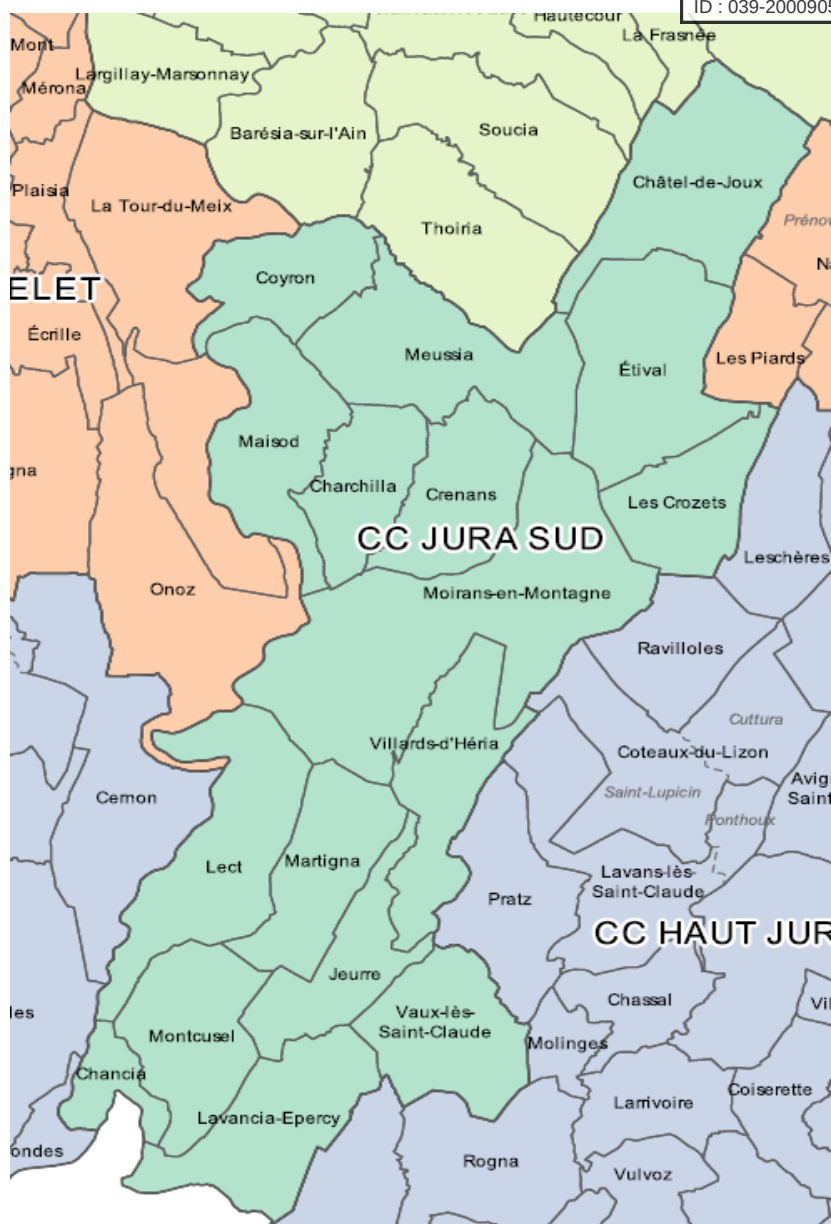
Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 039-200090579-20201029-D\_206\_2020-DE



Territoire de moyenne montagne, la communauté de communes est marquée par la présence d'un tissu industriel important, historiquement lié à la fabrication des jouets en bois. Seul le bourg-centre, Moirans (2158 habitants) et Vaux-les-Saint-Claude (704 habitants) dépassent les 650 habitants. La population - 7125 habitants en 2014 - est relativement stable depuis les années 2000. Une part importante de la population du Sud de la communauté de communes travaille sur le bassin d'emploi d'Oyonnax.

La communauté de communes Jura-Sud a pris la compétence culturelle.

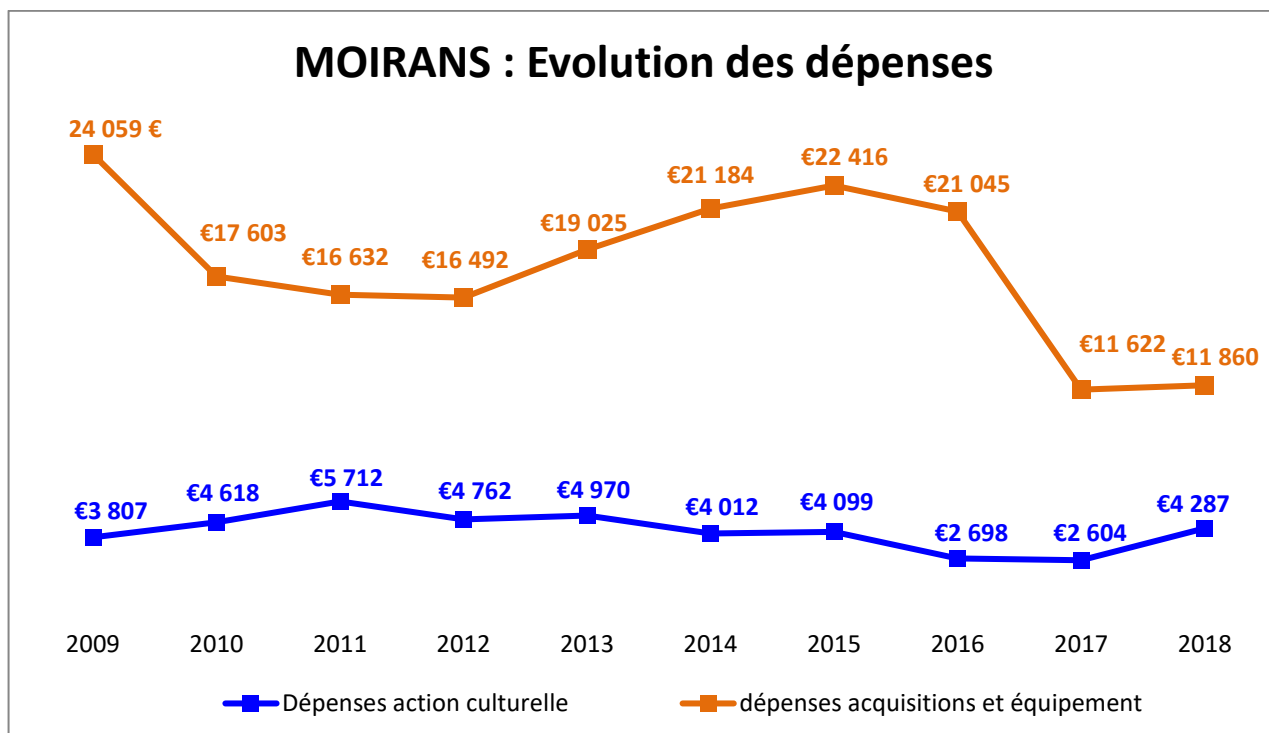
La Ludythèque forme avec le Musée du jouet de Moirans et la Vache qui rue, lieu de fabrique pour le spectacle vivant, un pôle culturel important eu égard à la taille du bourg-centre.

L'équipement a ouvert ses portes en 2008, prenant la suite d'une petite bibliothèque municipale, dans le cadre du programme des ruches du Ministère de la culture. Dans le département du Jura, cet équipement ambitieux, qui a pour originalité d'intégrer dans ses murs une ludothèque

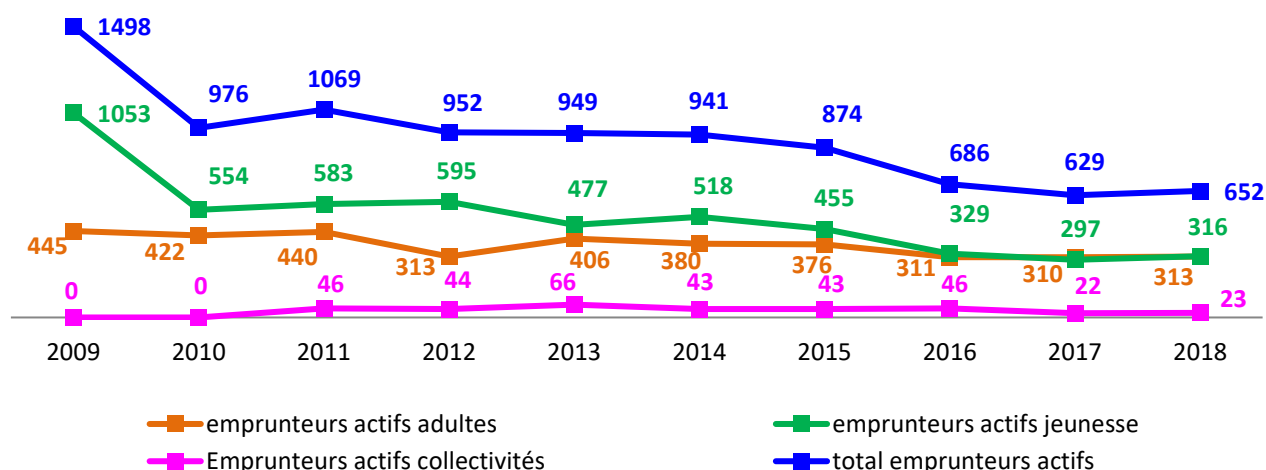
En 2014, une petite médiathèque dont les horaires d'ouvertures sont assurés par des bénévoles s'est ouverte à Vaux Les Saint Claude pour servir de relais à la médiathèque intercommunale, qui encadre cette équipe de bénévoles avec laquelle elle a des liens forts.

14 de ces communes se trouvent dans l'aire de chalandise de la Ludythèque (15 minutes ou moins de déplacement), mais trois communes représentant 9% de la population (581 habitants) sont très excentrées : Chancia, Chatel-de-Joux et Étival. La médiathèque est suffisamment attractive pour que quelques familles d'Étival la fréquentent tout de même, mais les habitants de Chatel-de-Joux se déplacent clairement plus facilement en direction de Clairvaux-les-Lacs.

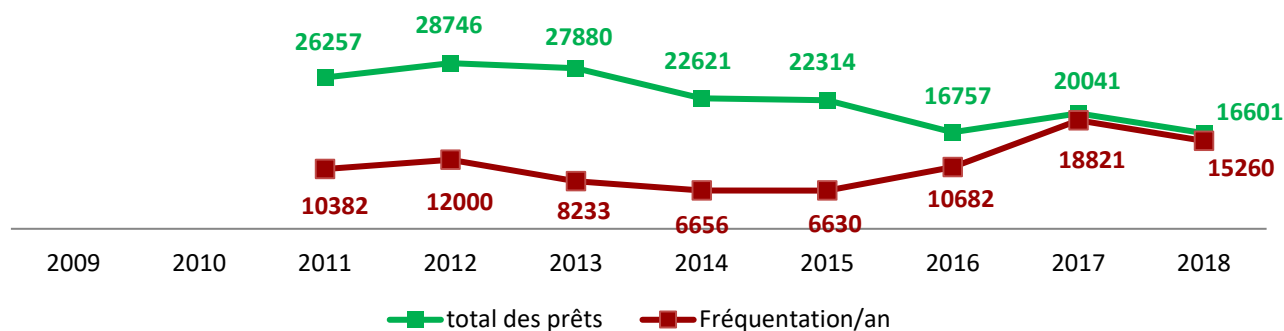
## Fonctionnement et évolution de la Ludythèque depuis 2009



## MOIRANS : Evolution des emprunteurs actifs



## MOIRANS : Evolution des prêts et de la fréquentation



|                                            | 2009                        | 2012  | 2014  | 2016                              | 2018   |
|--------------------------------------------|-----------------------------|-------|-------|-----------------------------------|--------|
| <b>Fréquentation hors scolaires</b>        | NC                          | 12000 | 6656  | 10682                             | 15260  |
| <b>Inscrits hors collectivités</b>         | 1498                        | 908   | 898   | 640 (après mise à jour des bases) | 629    |
| <b>Prêts (individuels et collectivité)</b> | 26 272 (hors collectivités) | 28746 | 22621 | 16 757                            | 16 601 |
| <b>PEB JuMEL : prêts</b>                   | 32                          | 148   | 88    | 57                                | 57     |
| <b>PEB JuMEL : emprunts</b>                | 33                          | 167   | 136   | 103                               | 76     |
| <b>Action culturelle : nb d'actions</b>    | 22                          | 40    | 69    | 59                                | 67     |
| <b>Action culturelle : fréquentation</b>   | 435 (mais expos NC)         | 1709  | 900   | 4068 (mais expos NC)              | 5325   |

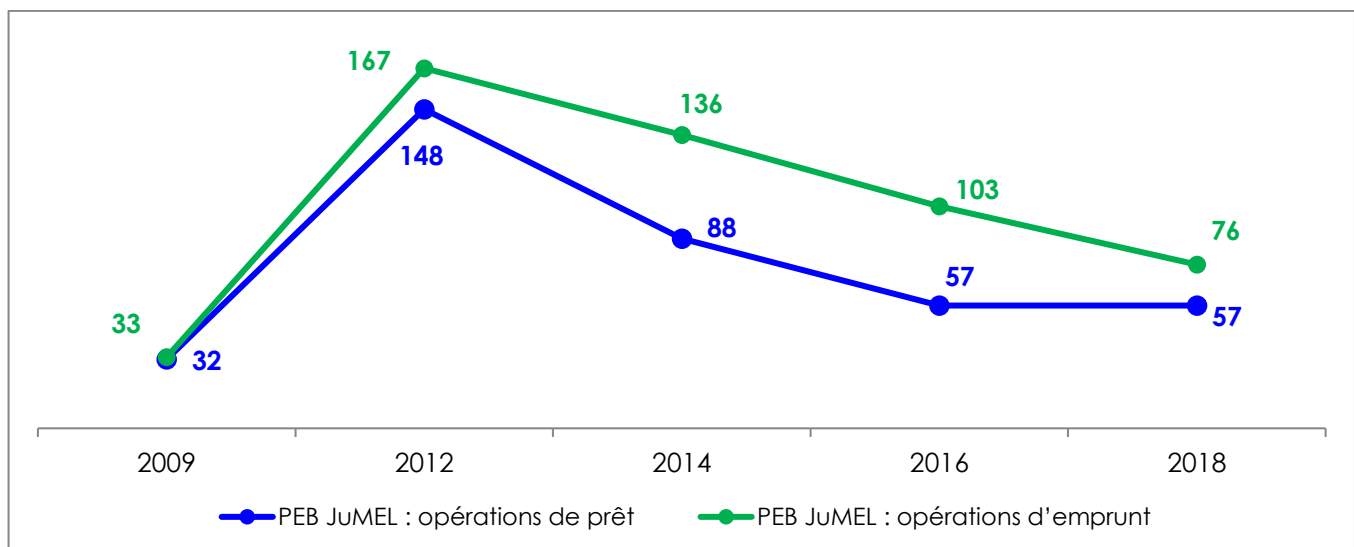
La Ludythèque de Moirans en Montagne dispose, outre l'offre de ressources documentaires et de jeux, d'un espace public numérique et d'espaces fonctionnels pour les ateliers et l'animation culturelle. Elle propose également l'accès aux ressources numériques mutualisées via le portail départemental Jura médiathèques en ligne (JuMEL).

En complément de ces ressources, la Ludythèque utilise couramment le catalogue JuMEL. Prêt entre bibliothèques, que ce soit pour emprunter des documents ou pour fournir des documents aux bibliothèques demandeuses (57 prêts en 2018)

Il faut souligner la spécificité de cette médiathèque de Moirans-en-Montagne qui offre une valeur ajoutée aux services proposés d'ordinaire aux usagers : une ludothèque et un espace de jeux sur place. Ces pôles sont très appréciés et attirent un public plus large. Il y a effectivement une forte demande de prêt de jeux, de jeux sur place et d'accompagnement dans la compréhension des règles de jeu. Ainsi, l'espace de jeux sur place offre la possibilité au public de créer et de tisser des liens sociaux entre les personnes, entre les familles et au sein d'une même famille. Et avec la ludothèque, se développe une culture du jeu pour tous dans et hors les murs (foyers).

Ce secteur devrait être accompagné d'un personnel attiré qualifié pour se développer et accentuer cette spécificité non présente sur le territoire (l'unique ludothèque la plus proche est à 38 km de Moirans-en-Montagne).

L'équipe qui anime la Ludythèque est composée (en novembre 2019) de 4 salariés (3.40 ETP) dont la responsable de l'équipement (assistante du patrimoine). S'y ajoute une équipe de bénévoles pour le site de Vaux-les-Saint Claude pour assurer les heures d'ouverture du point-lecture.



Dès son ouverture, la médiathèque a connu un beau succès dû à la qualité des espaces réalisés autant qu'à la diversité des services et à l'ambition du programme d'action culturelle.

Depuis, les modalités d'usage de la médiathèque ont un peu évolué : on compte moins d'inscrits et de prêts de documents, mais une augmentation constante de la fréquentation des services (+ 27% en 6 ans) comme des animations ponctuelles (+ 211% en 6 ans). Cela démontre que la médiathèque est devenue un acteur reconnu de la vie culturelle, éducative et sociale de la collectivité.

En revanche, l'érosion des chiffres de prêt reflète sans aucun doute l'appauvrissement des collections, dû à la réduction significative des budgets d'acquisition

Envoyé en préfecture le 12/11/2020  
Reçu en préfecture le 12/11/2020  
Affiché le  
ID : 039-200090579-20201029-D\_206\_2020-DE

Berger  
Levrault

Une remise à niveau de ces budgets s'impose pour renouveler les collections et réactualiser les ressources documentaires.

Dans le contexte de la réorganisation globale à l'échelle de la nouvelle intercommunalité, il paraîtrait également pertinent d'établir un budget différencié pour l'acquisition des jeux pour valoriser ce pôle très prisé des usagers.

# Petite Montagne

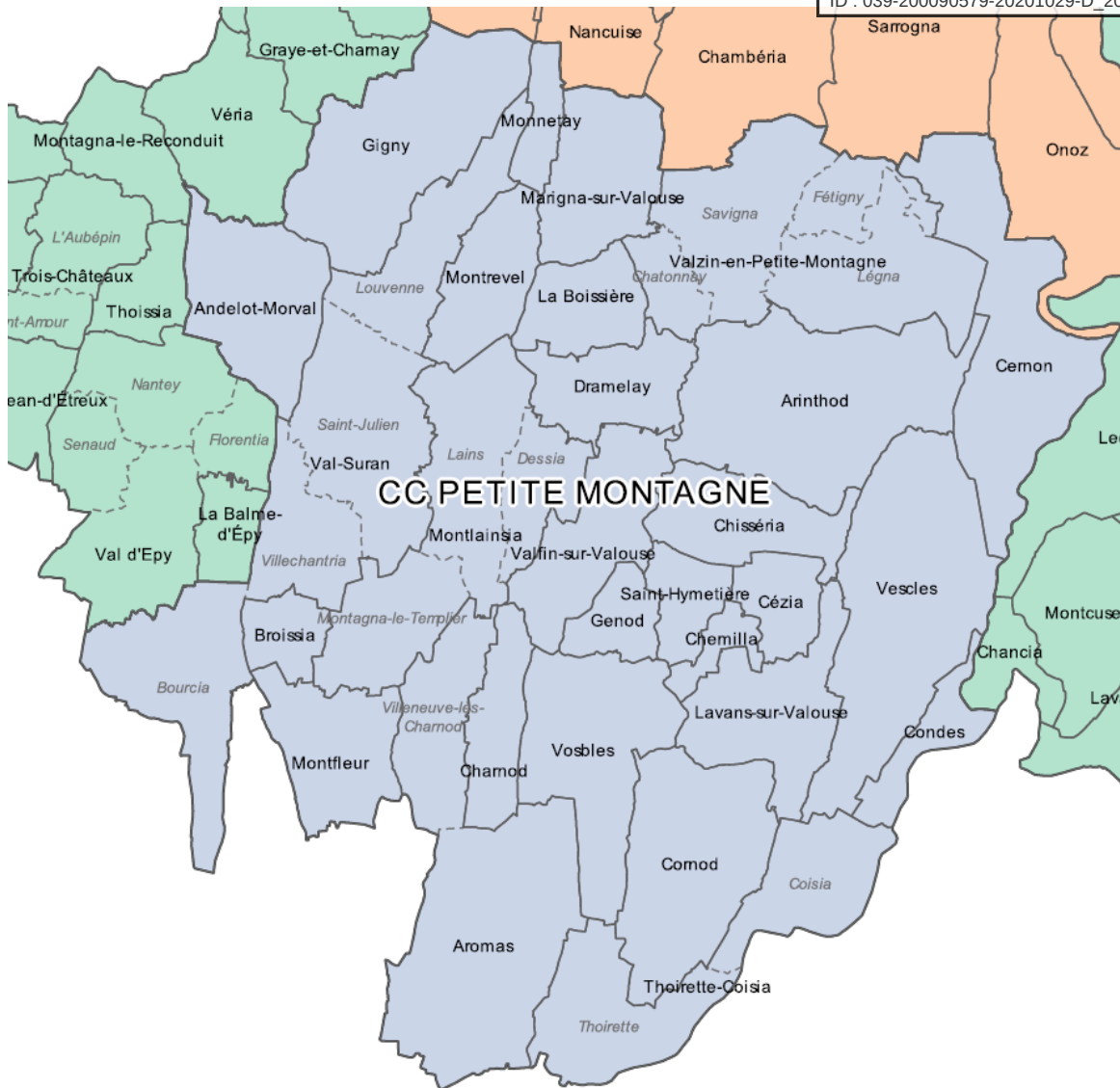
Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201029-D\_206\_2020-DE



La communauté de communes de la Petite Montagne comprenait 23 communes, réparties sur 2 cantons, soit une population de 6 656 habitants (en 2016).

Le territoire peut être caractérisé comme un territoire rural, peu dense et assez éclaté, le bourg-centre, Arinthod exerçant une attraction assez limitée géographiquement, de même que les deux bourgs relais (Val Suran et Thoirette-Coisia), qu'il est donc nécessaire de conforter comme pôles de service de proximité.

L'évolution démographique récente est marquée par une stabilisation, mais qui s'accompagne d'un vieillissement de la population, particulièrement marqué dans le bourg-centre.

Cependant, on peut également noter l'installation de familles avec enfants, mais plutôt dans les villages où le coût de l'immobilier est le plus faible, avec la contrainte de mobilité quotidienne vers les principaux bassins d'emplois (Oyonnax et Bourg, beaucoup plus que Lons).

L'agriculture joue un rôle important sur le territoire, avec une dominante d'élevage laitier du fait de l'AOC Comté, mais les phénomènes de réduction continue du nombre d'exploitants et de déprise agricole n'en sont pas moins préoccupants.

Cependant, il faut également souligner l'importance de l'activité industrielle concentrée autour des entreprises Smoby à Arinthod (environ 300 emplois) et plus modestement Millet à Montrevel, qui génère un flux entrant de salariés sur le territoire.

L'enjeu est donc de conforter le tissu urbain en renforçant les pôles de service de proximité notamment à Arinthod et Val Suran et c'est bien dans ce cadre que s'inscrivent les projets de déplacement des deux médiathèques du territoire, qui n'auraient pas de sens sans cela.

La médiathèque d'Arinthod, équipement central du réseau (300 m<sup>2</sup>), a ouvert ses portes en 2007. Cofinancée par l'État (concours particulier au sein de la DGD) et le Département, elle a été pensée (il s'agit d'un bâtiment neuf dédié) pour répondre aux besoins de ce bassin de vie, qui constituait alors l'EPCI Valous'ain.

En 2008, cet EPCI a fusionné avec celui de Val Suran, constitué autour du chef-lieu de canton de Saint-Julien, dont l'enclavement géographique a justifié la création d'une médiathèque annexe de 100 m<sup>2</sup> (ancienne école réhabilitée), création également financée par l'État et le Département du Jura.

Les deux médiathèques disposent chacune d'un espace public numérique, ont un catalogue informatisé commun, ainsi qu'un portail sur Internet et elles participent au portail départemental Jura médiathèques en ligne (JuMEL), qui leur permet d'offrir à leurs abonnés des ressources numériques payantes.

Chacun de ces deux équipements est piloté par une professionnelle, la responsable de la médiathèque d'Arinthod, (1 ETP / 0,8 pour la collègue de St Julien-Val Suran) l'étant également de l'ensemble du réseau. Toutes deux bénéficient également de l'apport significatif de bénévoles motivés, très impliqués notamment dans les animations de tous types.

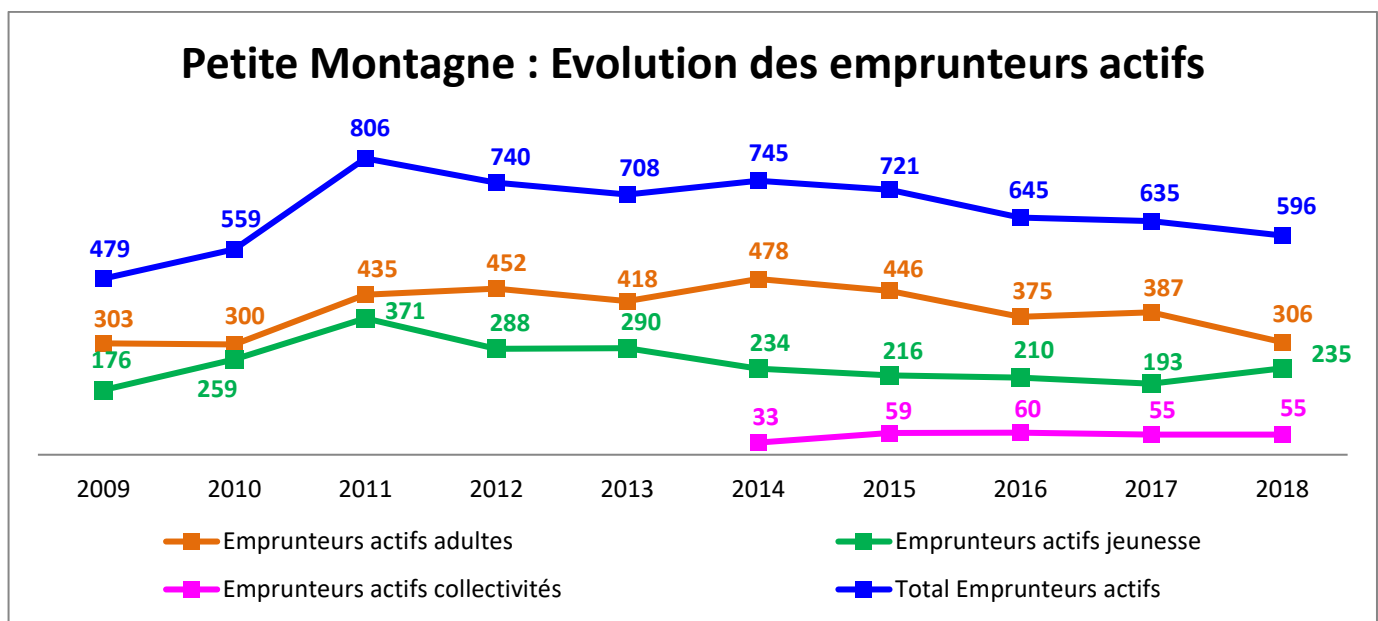
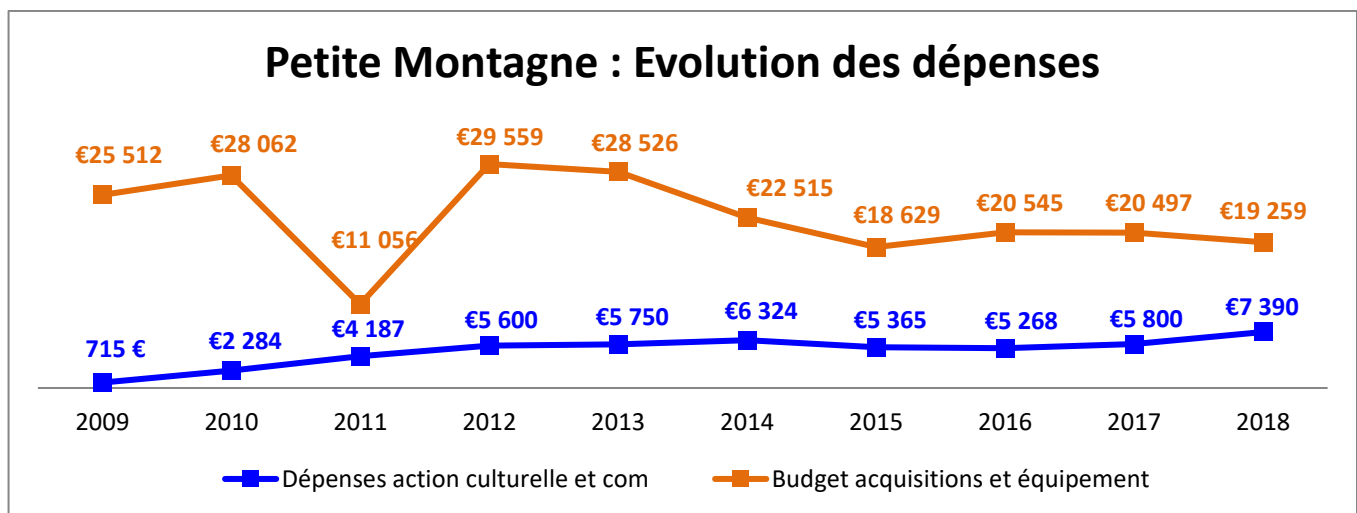
Ledit réseau comprend en outre une annexe (point-lecture) à Aromas, gérée naguère par une bénévole formée qui fut ensuite salariée à temps partiel mais n'a pas été remplacée à son départ, ce qui fait désormais reposer la charge des permanences sur site sur les deux professionnelles.

Clairement, cette situation n'est pas viable sur le moyen terme et cette annexe, qui pourrait d'ailleurs être intégrée prochainement dans le cadre de la présente réflexion sur l'amélioration de la desserte du territoire.

Ce dernier se caractérise en effet par un grand éclatement géographique en de nombreux villages ou hameaux, entre lesquels serpentent de charmantes petites routes, certes fort bien entretenues par le Département, mais qui génèrent des temps de parcours cependant relativement importants.

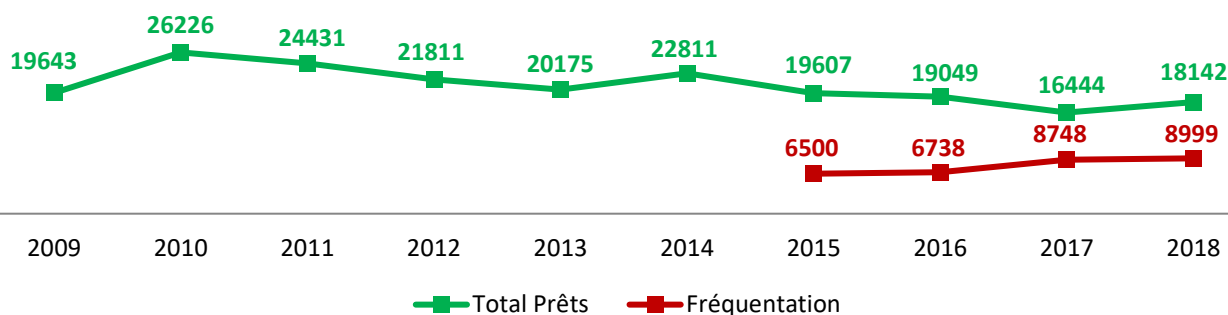
Ceci explique sans doute très largement les chiffres de fréquentation très modestes (8% seulement de la population inscrits) de l'ensemble du réseau.

### Fonctionnement et évolution du réseau depuis 2009

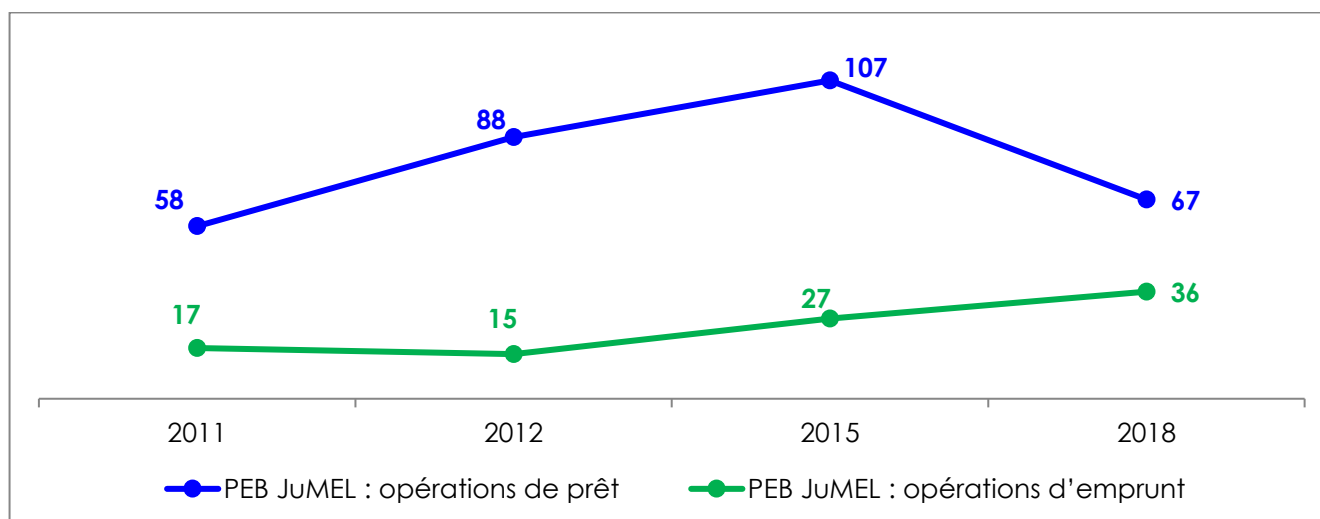




## Petite Montagne : Evolution des prêts et de la fréquentation



|                                                                             | 2011  | 2012  | 2015  | 2018  |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Fréquentation hors scolaires</b>                                         | NC    | NC    | 6500  | 8999  |
| <b>Inscrits hors collectivités</b>                                          | 806   | 740   | 662   | 541   |
| <b>Prêts (individuels et collectivité)</b>                                  | 23200 | 21811 | 22095 | 20649 |
| <b>PEB JuMEL : opérations de prêt</b>                                       | 58    | 88    | 107   | 67    |
| <b>PEB JuMEL : opérations d'emprunt</b>                                     | 17    | 15    | 27    | 36    |
| <b>Action culturelle et éducative : nbre</b>                                | 30    | 138   | 135   | 67    |
| <b>Action culturelle et éducative : fréquentation (sauf expositions NC)</b> | 170   | 589   | 869   | 421   |



En outre, malgré cette triple implantation, qui assure quand même une assez bonne couverture territoriale, la commune de Thoirette (870 habitants et un gros groupe scolaire de 5 classes) ne dispose d'aucun équipement, celui d'Aromas, tout proche à vol d'oiseau, étant géographiquement beaucoup trop enclavé.

Cette problématique de desserte de bourgs secondaires ayant une population scolaire importante se retrouve d'ailleurs sur d'autres territoires du nouvel ensemble intercommunal et va être un des enjeux de la réflexion collective à mener en termes de nouveaux services hors les murs des médiathèques.

Autre élément de problématique commun à l'ensemble du nouveau territoire, la desserte du public des personnes âgées peu mobiles, qui constituent une part importante de la population.



Seule la médiathèque de Clairvaux-les-lacs dispose des moyens nécessaires au fonctionnement d'un véritable service public de qualité.

Les deux autres petites bibliothèques existant sur le territoire, à Doucier et Bonlieu (celle qui existait à Patornay a fermé ses portes fin 2019 et la situation géographique du bourg ne justifie pas d'envisager une réouverture), sont animées par des équipes de bénévoles et disposent de moyens très limités et pour tout dire insuffisants. Cette situation est à l'origine de la très grande fragilité des structures de lecture publique du territoire.

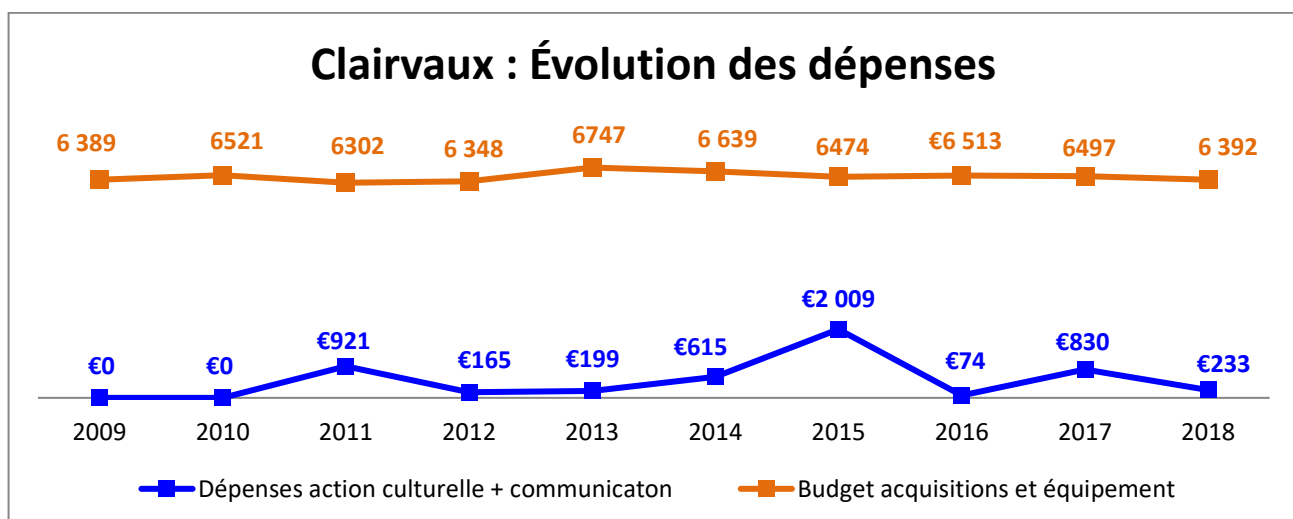
## **A Clairvaux-les-Lacs, une médiathèque municipale tête de réseau naturelle**

La médiathèque municipale a été installée en 2007 dans les locaux actuels : elle occupe la moitié du rez-de-chaussée de la mairie rénovée (385 m2).

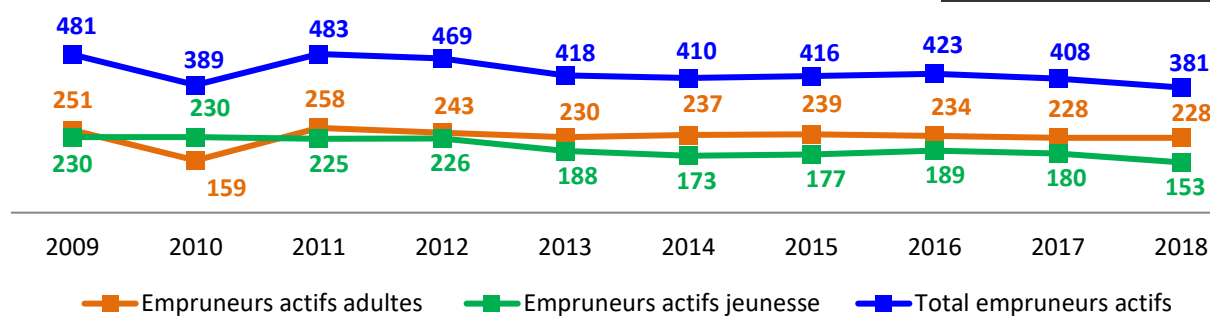
Ce nouvel équipement de prestige fait suite à une bibliothèque attenante à l'office du tourisme, qui avait obtenu le label « relais livre en campagne » en 1996, suite à l'extension de ses locaux et à la création d'un emploi au début des années 90 et qui constituait donc déjà un ensemble tout à fait fonctionnel à l'échelle du bourg.

La commune de Clairvaux-les-Lacs a investi, à l'occasion de la restructuration de la mairie, dans de nouveaux locaux plus spacieux dimensionnés à l'échelle de la communauté de communes, quoique celle-ci n'ait pas pris la compétence lecture publique.

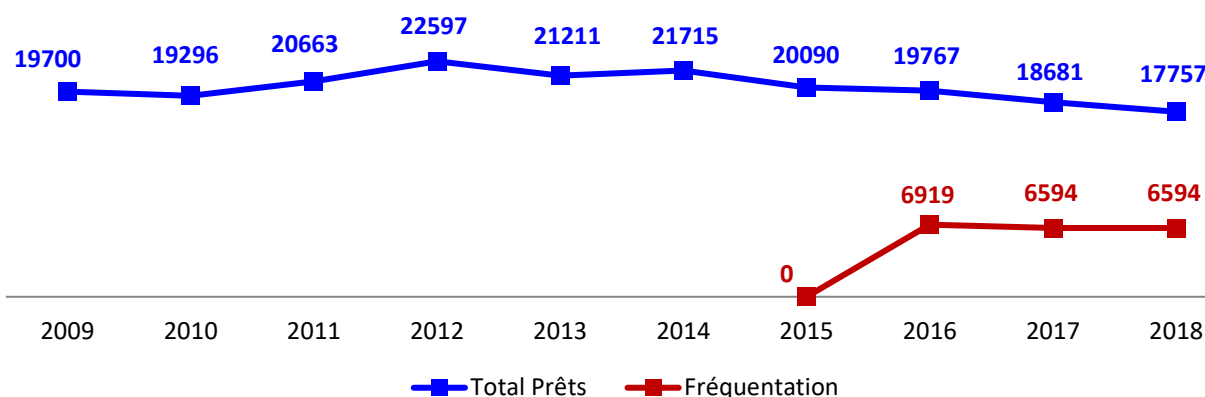
### **Fonctionnement et évolution de la médiathèque de Clairvaux depuis 2009**



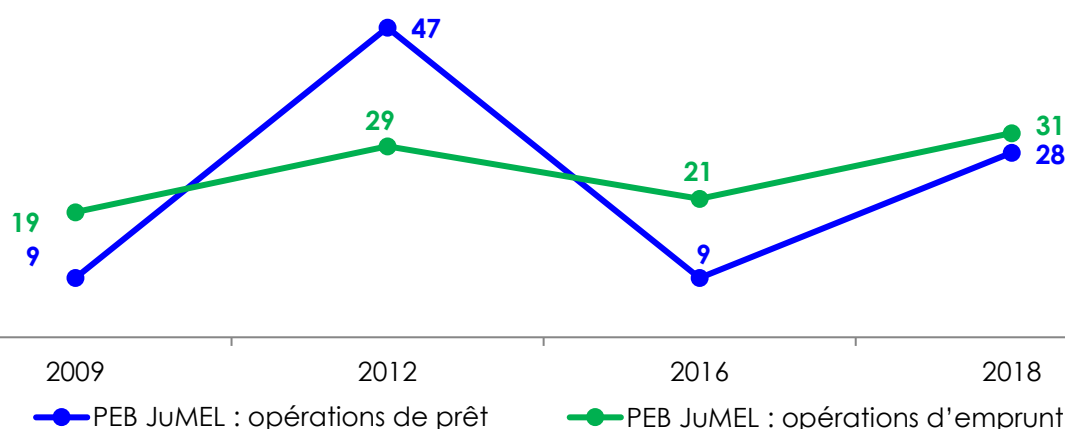
## Clairvaux : Evolution des emprunteurs actifs



## Clairvaux : Évolution des prêts et de la fréquentation



|                                                                      | 2009  | 2012         | 2016  | 2018  |
|----------------------------------------------------------------------|-------|--------------|-------|-------|
| Fréquentation hors scolaires                                         | NC    | NC           | 6919  | 6594  |
| Inscrits hors collectivités                                          | 481   | 469          | 423   | 381   |
| Prêts (individuels et collectivité)                                  | 19700 | 21855        | 19767 | 17757 |
| PEB JuMEL : prêts                                                    | 9     | 47           | 9     | 28    |
| PEB JuMEL : emprunts                                                 | 19    | 29           | 21    | 31    |
| Action culturelle et éducative : nb                                  | 4     | 6            | 7     | 4     |
| Action culturelle et éducative : fréquentation (sauf expositions NC) | NC    | 90 + 2<br>NC | 100   | 70    |



La médiathèque de Clairvaux-les-Lacs est - à l'échelle de la commune - une structure de médiation bien dotée par sa collectivité de tutelle, gérée par une professionnelle (1 ETP).

Il est à noter que la moitié des inscrits viennent des communes des villages avoisinants, voire de villages appartenant à d'autres communautés de communes et acquittent donc des frais d'inscriptions plus élevés.

En complément de ses ressources, la médiathèque de Clairvaux-les-Lacs utilise modérément le Prêt entre bibliothèques via le catalogue JuMEL, que ce soit pour emprunter des documents (31 demandes en 2018) ou pour fournir des documents aux bibliothèques demandeuses (28 prêts en 2018)

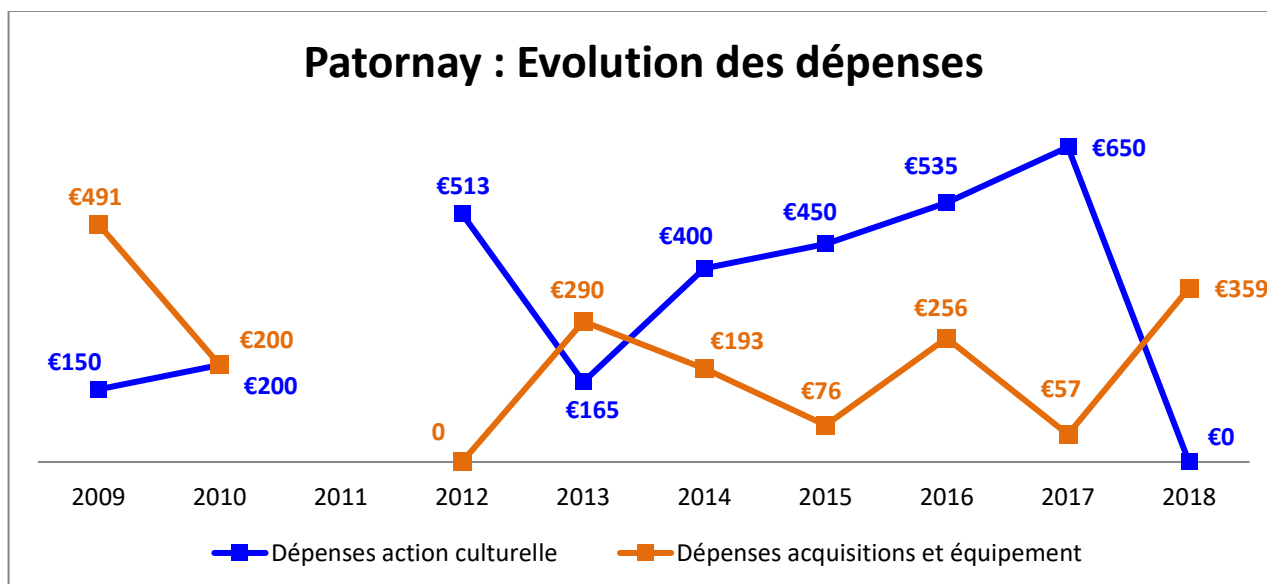
Cependant, l'équilibre du fonctionnement de la structure repose sur une seule salariée assistée d'un groupe de bénévoles dont l'implication représente à peu près une journée de travail hebdomadaire supplémentaire.

Une situation fragile et donc la nécessité s'impose de renforcer l'équipe professionnelle dans la logique de reprise de cet équipement par le nouvel EPCI, notamment pour assurer l'accueil des groupes scolaires hors Clairvaux-les-Lacs.

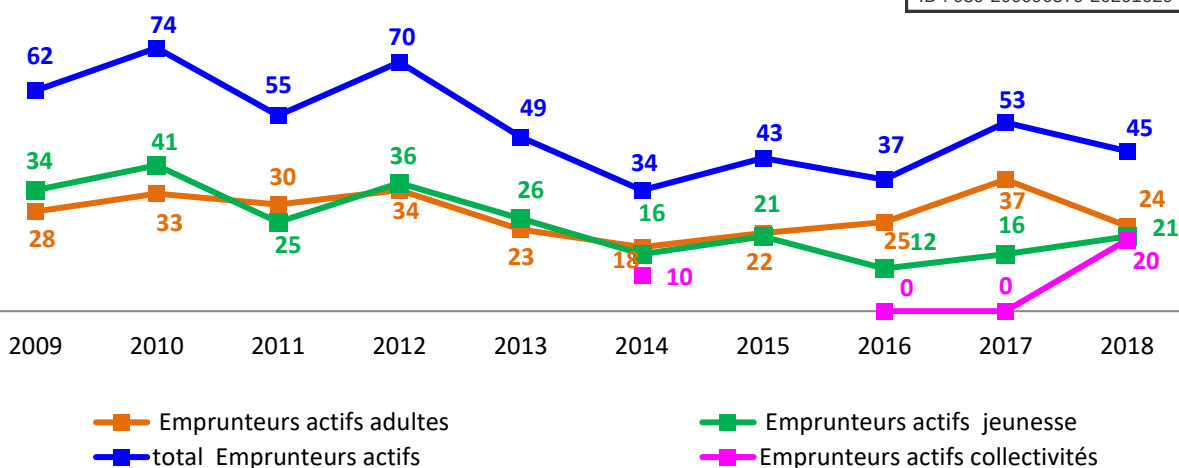
### Trois points lecture : Patornay, Bonlieu, Doucier

La **bibliothèque de Patornay**, créée en 1991 dans une ancienne salle de classe de la commune, a été gérée pendant 28 ans par une bénévole très investie, laquelle est désormais trop âgée pour faire perdurer l'activité qui s'est définitivement arrêtée fin 2019.

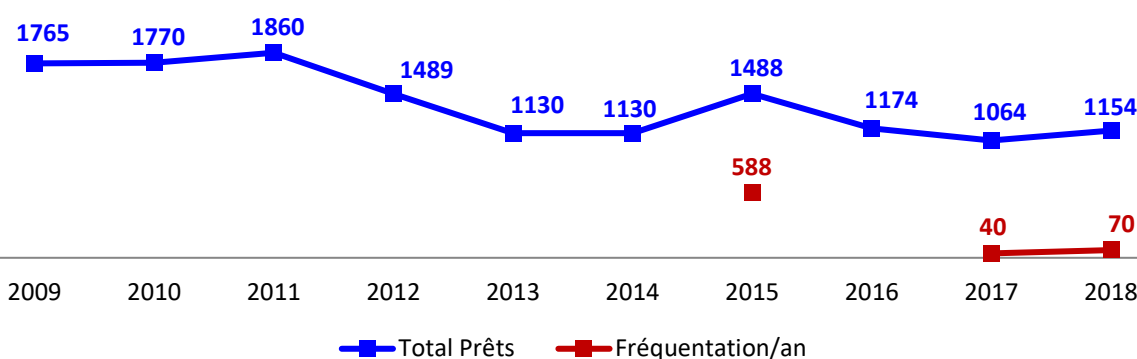
Le principal enjeu en termes de service public était et reste la desserte des 5 classes du groupe scolaire du bourg voisin de Pont-de-Poitte.



## Patornay : Evolution des emprunteurs actifs

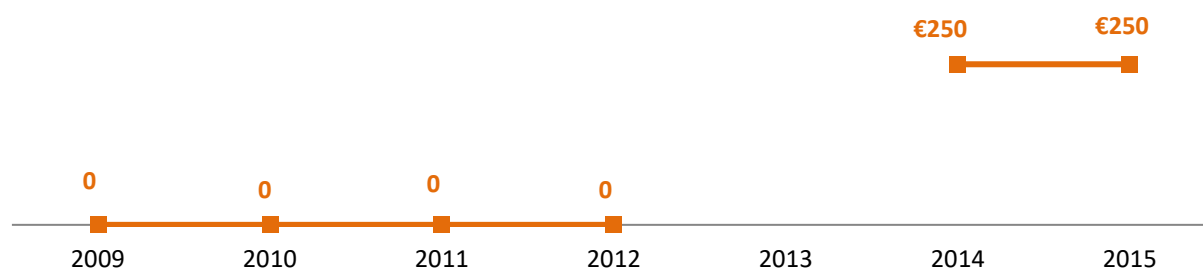


## Patornay : Evolution des prêts et de la fréquentation

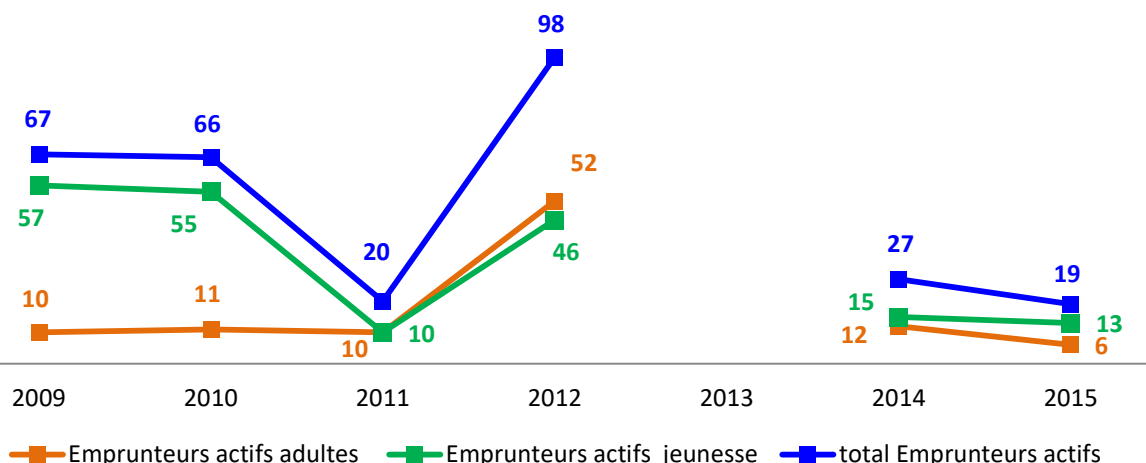


La **bibliothèque de Bonlieu**, créée en 2002 par un groupe de parents d'élèves volontaires, dessert les 4 classes de la commune mais ne remplit pas pour le reste les conditions de fonctionnement d'un véritable service public : elle n'est ouverte que 1h30 par semaine, n'a pratiquement pas de budget d'acquisitions de documents et ne comptait en 2015 que 19 usagers individuels qui avaient emprunté 321 documents dans l'année. Faute de volonté de la part des bénévoles de faire évoluer la structure vers une réelle desserte de la population, la MDJ ne dessert plus cette bibliothèque depuis 2016.

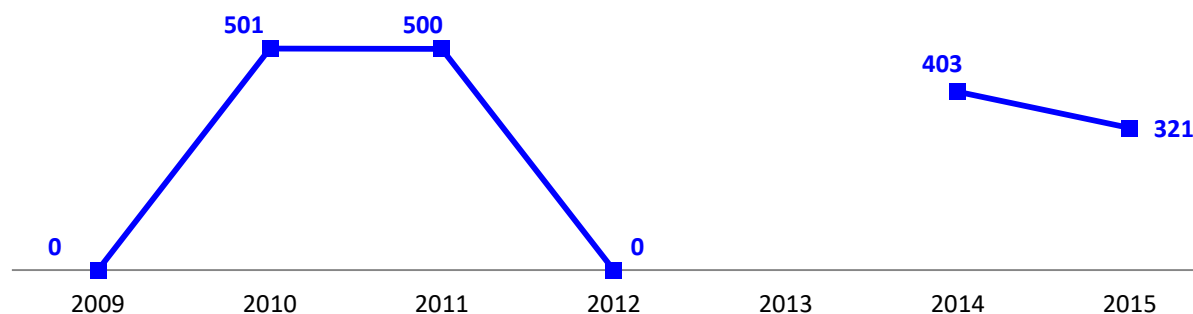
## Bonlieu : Evolution des dépenses d'acquisitions et d'équipement



## Bonlieu : Evolution des emprunteurs actifs



## Bonlieu : Evolution des prêts



La **bibliothèque de Doucier**, créée en 1998, à l'origine sous forme associative, est devenue municipale en 2000.

Son dynamisme repose sur une équipe de 7 bénévoles (dont 2 formées) qui œuvrent à développer le service et gèrent une offre de lecture publique en direction de tous les habitants de la commune (300 habitants en 2014) et des communes avoisinantes.

La commune soutient la bibliothèque et fournit, outre les locaux, un budget d'acquisition de 414 € (soit à l'échelle de Doucier = 1,3€ / habitant).

Outre la desserte régulière des 4 classes de l'école primaire attenante (malgré l'exiguïté de locaux limités à 40 m²), les bénévoles proposent une offre de ressources la plus diversifiée possible grâce à l'aide de la MDJ (livres, CD, DVD sur réservation)

77 personnes en 2018 étaient inscrites à la bibliothèque (pour 300 habitants) et fréquentaient la structure ouverte au public 4 heures par semaine

Les bénévoles ont présenté un programme pour la mise en place d'une desserte de proximité des publics empêchés sur Doucier et les communes limitrophes qui a été financée par le département de 2 000€ en 2018 par la Conférence des financeurs dans le cadre des actions en direction des personnes de plus de 60 ans demeurant à domicile.

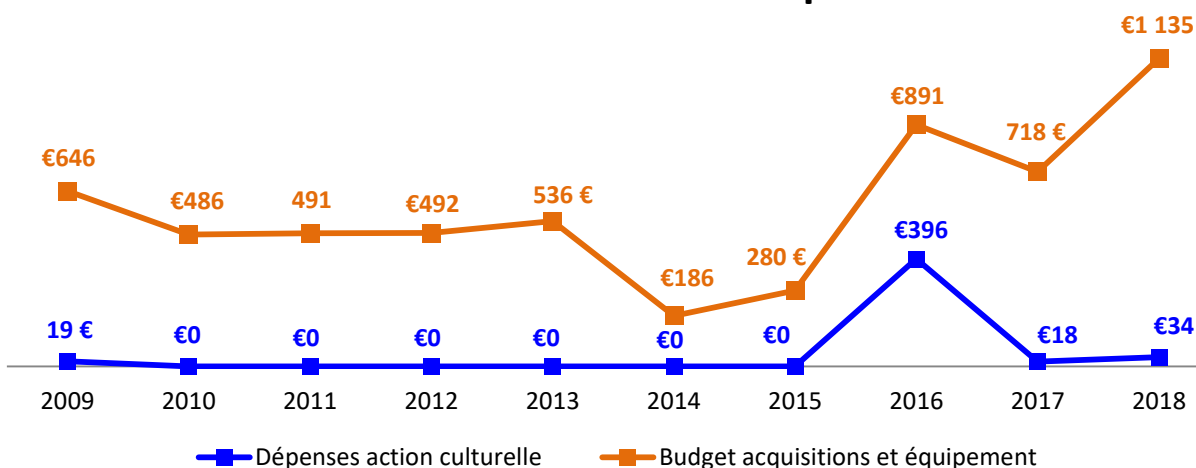
L'équipe envisage également de développer des aides à l'alphabétisation.

En résumé, la **bibliothèque de Doucier** joue un rôle, certes modeste mais important à l'échelle de son bassin de vie.

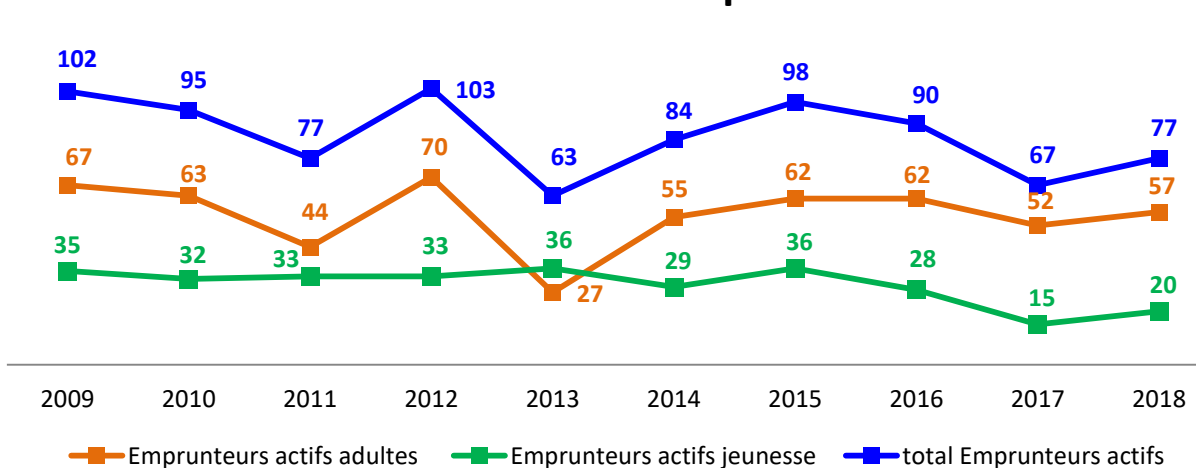
La situation de cet équipement doit donc être prise en compte dans l'analyse de la lecture publique sur le territoire :

- 5 communes sont à plus de 19 minutes de trajet de la médiathèque de Clairvaux et à moins de 9 minutes de Doucier
- la population globale de Doucier et de ces 5 communes représente 684 habitants (soit 16% de la population du territoire)

### Doucier : Evolution des dépenses

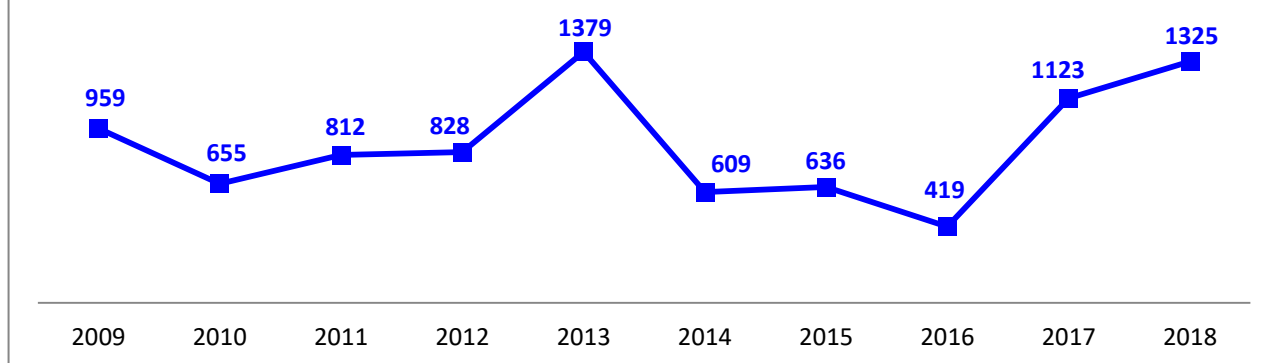


### Doucier : Evolution des emprunteurs actifs



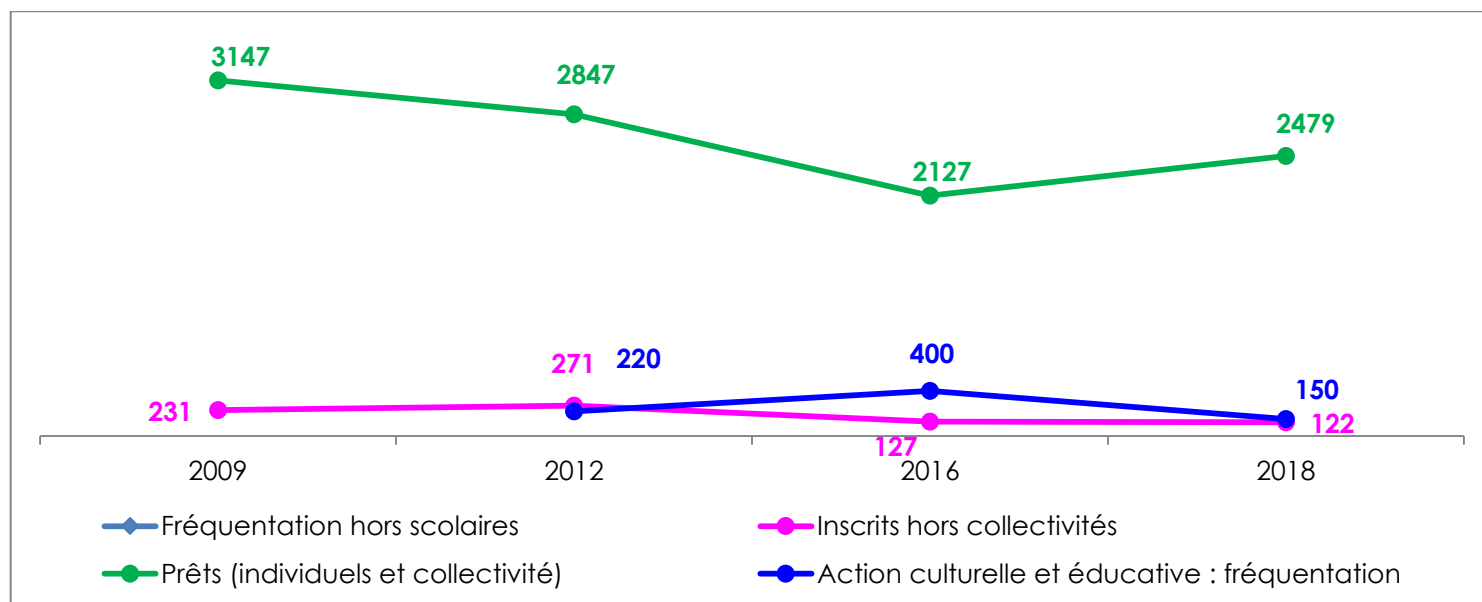


## Doucier : Evolution des prêts



## Fonctionnement et évolution (globalisée) des 3 bibliothèques de proximité depuis 2009

|                                                          | 2009                         | 2012                         | 2016                        | 2018                         |
|----------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Fréquentation hors scolaires                             | NC                           | NC                           | NC                          | NC                           |
| Inscrits hors collectivités                              | (B67 + D102 + P62 =) 231     | (B98 + D103 + P70 =) 271     | (BNC + D90 + P37 =) 127     | (BNC + D77 + P45 =) 122      |
| Prêts (individuels et collectivité)                      | (BNC + D1382 + P1765 =) 3147 | (BNC + D1358 + P1489 =) 2847 | (BNC + D953 + P1174 =) 2127 | (BNC + D1325 + P1154 =) 2479 |
| Action culturelle et éducative : nbre                    | (BNC + D4 + P14 =) 18        | (BNC + D4 + P14 =) 18        | (BNC + D2 + P9 =) 11        | (BNC + D4 + PNC =) 4         |
| Action culturelle et éducative : fréquentation (sauf NC) | (BNC + DNC + PNC =) NC       | (BNC + D20 + P200 =) 220     | (BNC + D125 + P275 =) 400   | (BNC + D150 + PNC =) 150     |



## Synthèse de la situation sur le territoire

Malgré le vœu du bourg centre, la communauté de communes du Pays des lacs, n'avait pas souhaité prendre la compétence lecture publique. Ce fait a favorisé l'émergence de petits relais disparates qui touchent un public réduit, voire confidentiel et dont la survie dépend toujours étroitement de l'engagement personnel de bénévole(s).

La médiathèque de Clairvaux-les-Lacs accueille des usagers de nombreux communes du territoire, mais n'a pas les moyens correspondants : ni en personnel, ni en budget d'acquisitions, ni en nombre d'heures d'ouverture, et aucune des autres structures ne peut pour l'heure, avec les moyens dont elle dispose, constituer un relais de lecture publique permettant de desservir dans de bonnes conditions l'ensemble de la population du territoire le plus proche.

La question d'intégrer ou non les bibliothèques de Doucier et Bonlieu dans le nouveau réseau intercommunal va donc être un sujet de discussion sur ces territoires.

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

ID : 039-200090579-20201029-D\_206\_2020-DE

Berger  
Levrault

# Région d'Orgelet

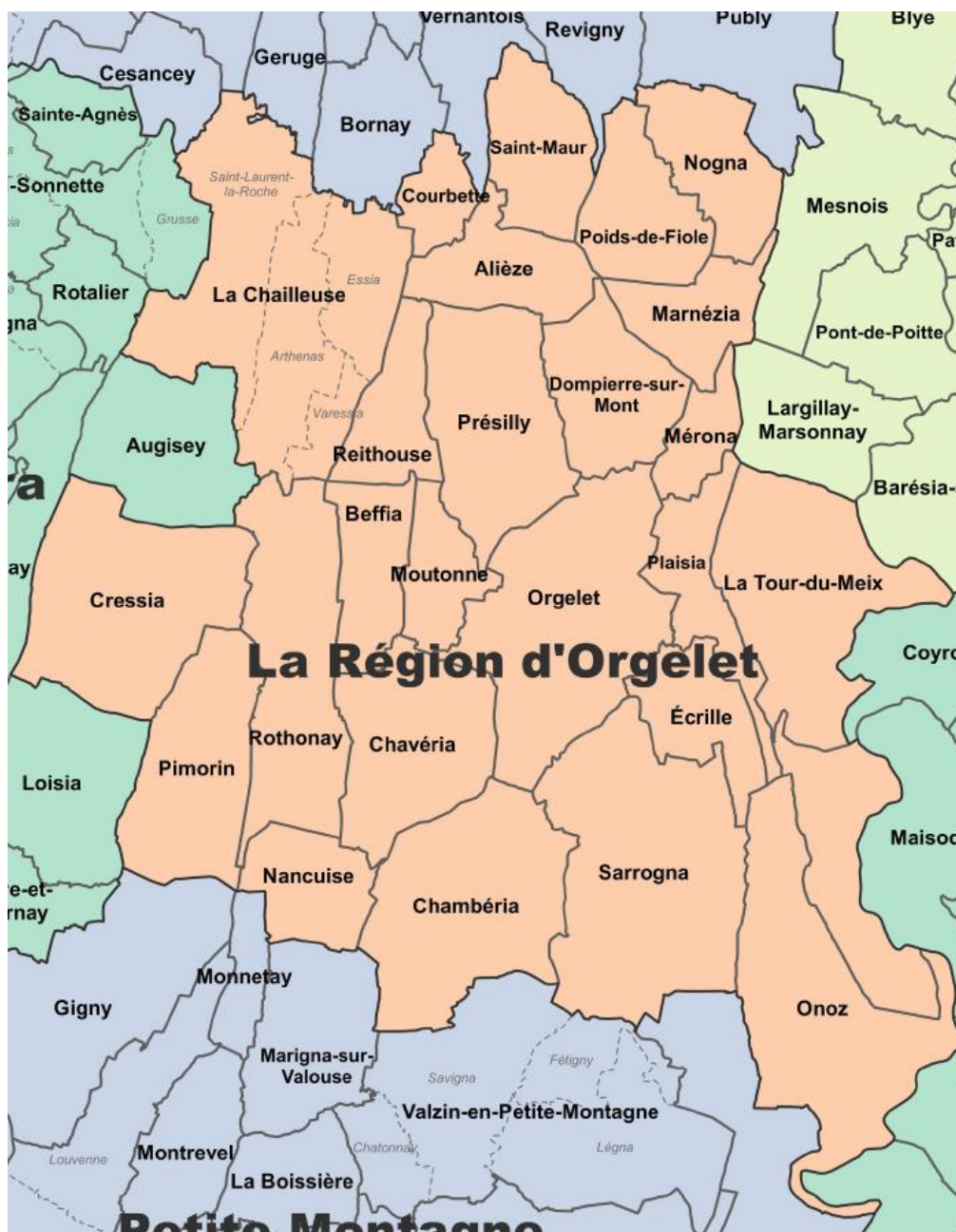
Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 039-200090579-20201029-D\_206\_2020-DE



La communauté de communes de la Région d'Orgelet comprenait 25 communes réparties entre trois cantons. Le bourg-centre, Orgelet, est situé globalement au centre du territoire et offre tous les commerces et services de proximité qui peuvent répondre aux besoins quotidiens des 5 738 habitants (2014), en constante augmentation depuis 2003 (+ 24% sur 15 ans). Une part importante de cette population travaille sur Lons-le-Saunier, qui n'est éloigné que de 17 minutes en voiture. La médiathèque d'Orgelet est idéalement située, aucune commune n'étant éloignée de plus de 15 minutes de trajet.

Ouverte en 2003 au cœur du bourg-centre, elle a une spécificité qui est d'être implantée dans le collège de secteur (petit établissement d'environ 220 élèves) et c'est donc un équipement mixte

médiathèque publique – CDI, qui dispose cependant d'un accès pour le grand public depuis la grande rue du bourg.

Cette particularité ne paraît pas avoir nui à son attractivité, alors même que sa position géographique au centre bourg, à l'écart des autres services publics et marchands, désormais placés en périphérie, aurait pu y conduire, en plus d'un éventuel effet répulsif de cette implantation en milieu scolaire.

A contrario, il est clair que l'offre documentaire proposée sur place aux collégiens est sans commune mesure avec le fonds d'un CDI classique ; symétriquement, la documentation proposée notamment en matière d'orientation scolaire et professionnelle est une ressource appréciable pour le grand public.

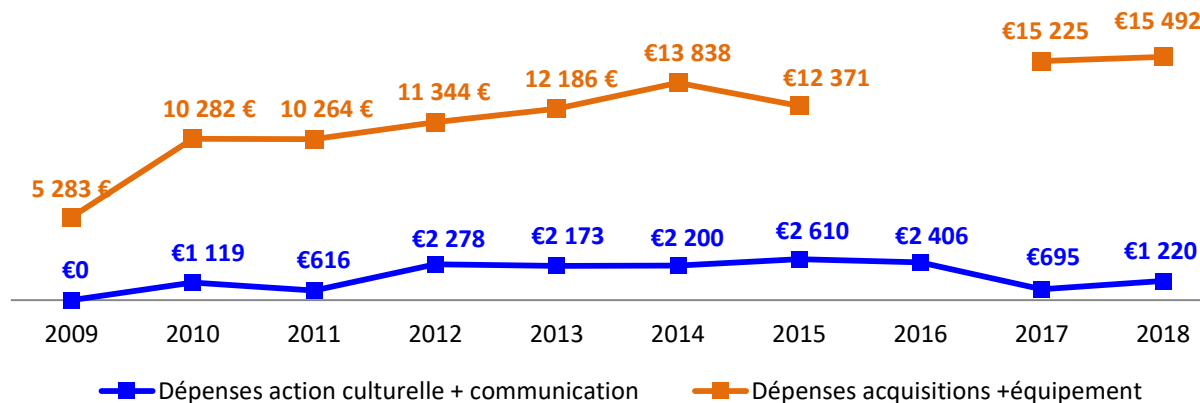
On peut également noter que l'équipement n'a pas souffert de manière significative de l'ouverture de la médiathèque des 4 C à Lons.

Le travail effectué sur la longue durée en direction du jeune public est un ferment essentiel de cette attractivité : outre l'animation mensuelle « bébés lecteurs », l'EPCI finance les déplacements des élèves des écoles non orgeletaines (7 classes au total dans les groupes scolaires de La Chailleuse et Poids de Fiole) cinq fois par an à la médiathèque (au rythme d'une visite entre chaque période de vacances scolaires), proposition qui a toujours été accueillie avec faveur par l'ensemble des équipes enseignantes, il faut le souligner, et qui amène beaucoup de parents à s'inscrire ensuite à la médiathèque.

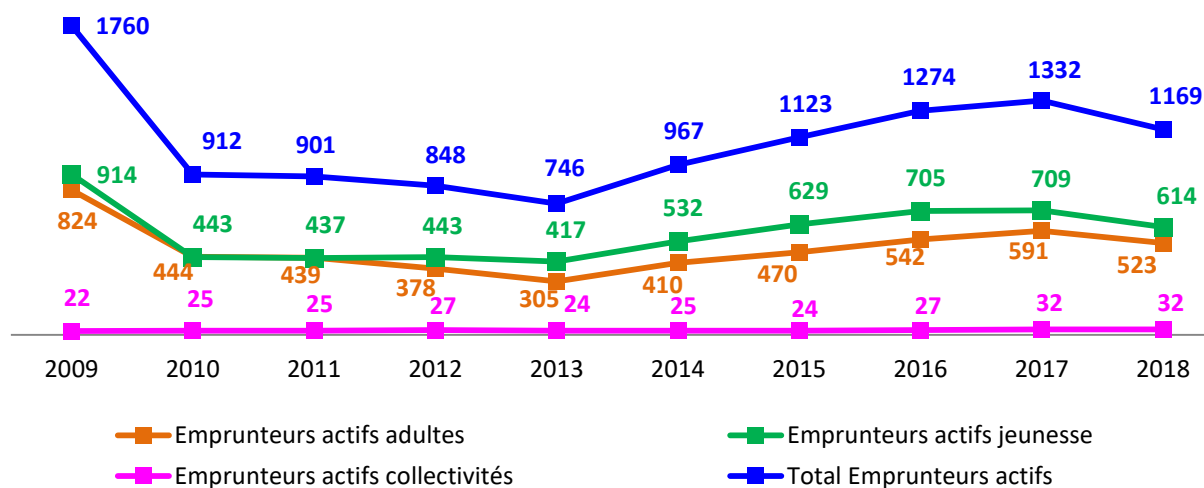
Les deux équipes professionnelles qui se partagent les locaux depuis l'origine ont toujours travaillé en bonne intelligence et cet équipement offre donc un excellent exemple de mutualisation intelligente et réussie d'équipements publics en milieu rural.

La médiathèque est animée par une équipe de 2 salariées qualifiées (1.41 ETP) secondées par une équipe de 9 bénévoles - dont une ancienne salariée en retraite - très impliquées dans le fonctionnement.

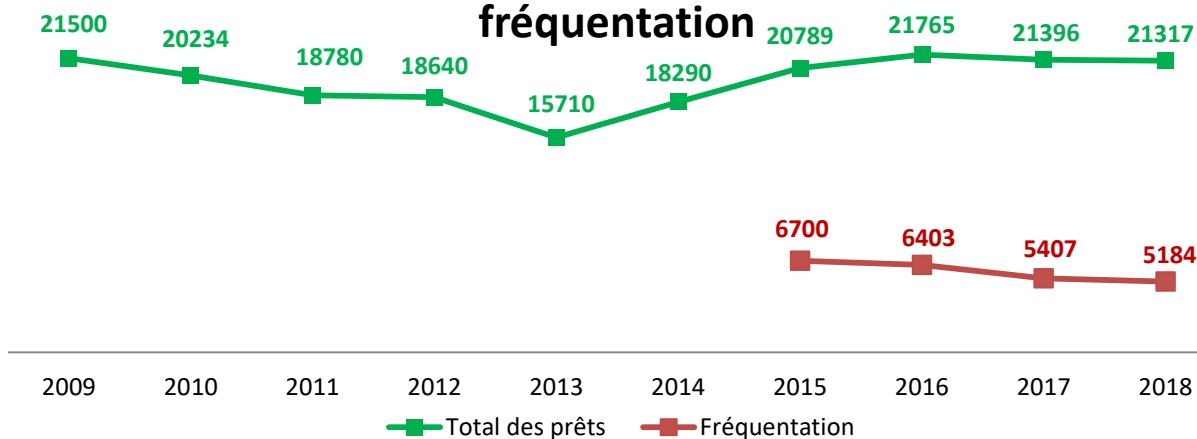
## Orgelet : Evolution des dépenses



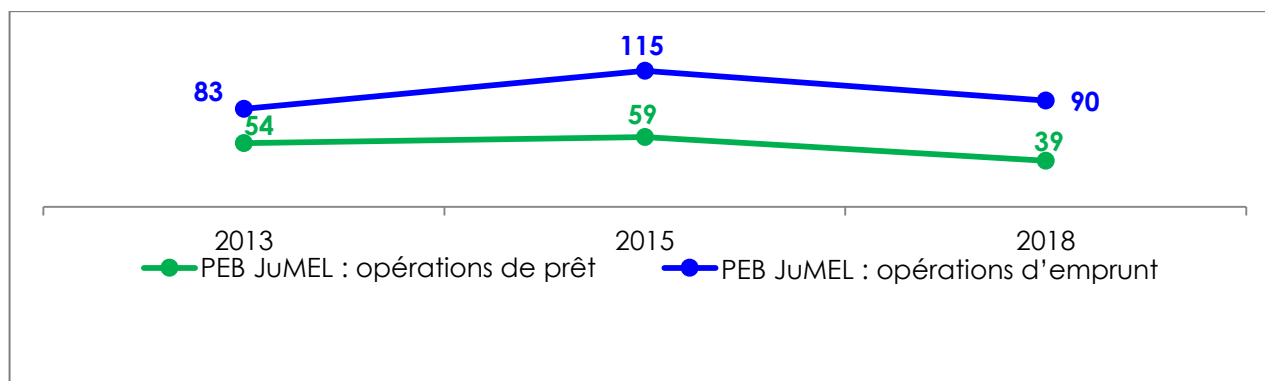
## Orgelet : Evolution des emprunteurs actifs



## Orgelet : Evolution des prêts et de la fréquentation



|                                                                             | 2005  | 2013  | 2015  | 2018  |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Fréquentation hors scolaires</b>                                         | 1335  | NC    | 6766  | 5184  |
| <b>Inscrits hors collectivités</b>                                          | NC    | 722   | 1099  | 1137  |
| <b>Prêts (individuels et collectivité)</b>                                  | 27232 | 15710 | 20789 | 21317 |
| <b>PEB JuMEL : opérations de prêt</b>                                       |       | 54    | 59    | 39    |
| <b>PEB JuMEL : opérations d'emprunt</b>                                     |       | 83    | 115   | 90    |
| <b>Action culturelle et éducative : nbre</b>                                | 15    | 31    | 33    | 37    |
| <b>Action culturelle et éducative : fréquentation (sauf expositions NC)</b> | 196   | 589   | 869   | 421   |



En revanche, les budgets d'acquisition (autour de 2.5€ / habitant) sont désormais en deçà des préconisations du ministère.

Ceci n'a pas empêché la mise en place de dessertes de proximité pour des publics spécifiques (cycle de 7 séances/an en ALSH, animation en direction de la petite enfance en partenariat avec le RAM, EHPAD). Pour aller plus loin dans cette direction, c'est également un budget d'action culturelle plus conséquent qui serait nécessaire.

# III. SYNTHÈSE DES MÉDIATHÈQUES

## TERRITOIRE

|                                   | Jura Sud                          | Petite Montagne            | Pays des lacs                     | Région d'Orgelet |
|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|------------------|
| Population communauté de communes | 7 125<br><u>6421 sans Vaux</u>    | 6 658                      | <u>5650</u>                       | 5 738            |
| Population DGF des bassins de vie |                                   |                            |                                   |                  |
| Classement                        |                                   |                            |                                   |                  |
| Superficie totale en m²           | <b>700</b>                        | <b>470</b>                 | <b>385</b>                        | <b>365</b>       |
| Moyenne nationale pour            |                                   |                            |                                   |                  |
| Plage ouverture hebdo - Heures    | <b>25H</b>                        | <b>49H (amplitude 26H)</b> | <b>14H</b>                        | <b>22H</b>       |
| Jours ouverture par an            | 203                               | 188                        | 141                               | 248              |
| Crédits d'acquisition / habitants | <b>1.66</b><br><u><b>1.84</b></u> | <b>2.87</b>                | <b>4.3 (commune de Clairvaux)</b> | <b>2.69</b>      |

## 3.1 FRÉQUENTATION DES BIBLIOTHÈQUES

### 3.1.1 Fréquentation et services proposés par les médiathèques

| Année 2018               | Jura-Sud | Petite Montagne | Clairvaux –les-lacs (municipale)           | Région d'Orgelet | Total sur le territoire en 2018 |
|--------------------------|----------|-----------------|--------------------------------------------|------------------|---------------------------------|
| Usagers inscrits en 2018 | 629      | 541             | 381                                        | 1 137            | 2708                            |
| Fréquentation en 2018    | 15 260   | 8 999           | 6 594                                      | 5184             | 36 037                          |
| Taux d'inscrits          | 8.83%    | 8%              | 8,25%<br>(de la population intercommunale) | 19,81%           | 10.97%                          |

Le taux d'inscrits par habitants est moins élevé que la moyenne nationale de 17% prise en référence.

Cependant ce taux national reflète une moyenne incluant dans une forte proportion la fréquentation d'établissements situés en zone urbaine, où le nombre d'usagers potentiels proches des lieux de desserte est beaucoup plus élevé que dans les zones rurales où les usagers potentiels sont disséminés sur de multiples communes souvent éloignées des structures d'accueil.

Selon le rapport de 2016 du Ministère de la Culture sur les publics et usages des bibliothèques (p. 20), 50% des personnes qui déclarent fréquenter régulièrement une bibliothèque ou un espace de lecture à pied et 25% à vélo ou en transports en commun...

Sur le territoire rural considéré, peu d'habitants peuvent entrer dans ces catégories. Il faut donc prendre en compte cette difficulté dans l'estimation de l'attractivité des médiathèques et de leur impact sur le territoire.

Calculée en fonction du nombre d'usagers potentiels demeurant dans un cercle de 6 km autour d'un des lieux de desserte (donc accessibles à vélo, du moins une partie de l'année), l'attractivité apparaîtrait beaucoup plus comparable à celle des établissements à forte densité de population.

- **Jura-sud** : 3 323 habitants sur les communes de Moirans, Charchilla, Crenans, Martigna et Villard d'Heria. Taux sur cette population : 18.93%.
- **Petite montagne** : 3 387 habitants sur les communes d'Arinthod, Aromas, Broissia, Charnod, Dramelay, Montlainsia et Val Suran : taux d'inscription = 14.85%
- **Pays des lacs** : 2 718 habitants sur les communes de Boissia, Bonlieu, Clairvaux-les-Lacs, Cognat, Doucier, Hautecour et Patornay: taux d'inscription = 18,50%
- **Région d'Orgelet** : 1 681 habitants sur les communes de Beffia, Chaveria, Dompierre-sur-Mont, Ecrille, La-Tour-du-Meix, Moutonne, Orgelet, Plaisia et Presilly. Taux sur cette population = 40.32%

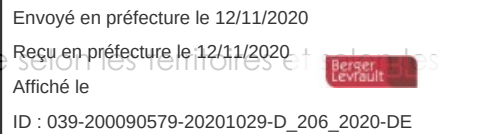
La fréquentation (hors scolaires) des médiathèques valorise mieux l'usage courant que fait la population des médiathèques, car les différents sites offrent nombre de services et d'actions culturelles, éducatives et sociales pour lesquelles il n'est pas nécessaire de remplir un formulaire d'adhésion.

### 3.1.2 Les publics scolaires

|                                               | Jura-Sud                                              | Petite Montagne                          | Pays des lacs                                                                                       | Région d'Orgelet                                      | Total sur le territoire en 2018          |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Nombre de classes en 2018</b>              | 26 1 <sup>er</sup> degré<br>11 collège                | 23 1 <sup>er</sup> degré<br>10 collège   | 23 1 <sup>er</sup> degré<br>10 collège                                                              | 20 1 <sup>er</sup> degré<br>9 collège                 | 92 1 <sup>er</sup> degré<br>40 collège   |
| <b>Nombre de classes accueillies</b>          | 26/33 du 1 <sup>er</sup> degré<br>2 collège (groupes) | 23 1 <sup>er</sup> degré<br>2 collège    | <u>Clairvaux</u> :<br>11 du 1 <sup>er</sup> degré<br><u>Doucier</u> :<br>4 du 1 <sup>er</sup> degré | 20 1 <sup>er</sup> degré<br>9 collège                 | 91 1 <sup>er</sup> degré<br>13 collège   |
| <b>Nombre d'accueils par classe et par an</b> | 1 <sup>er</sup> degré : 1<br>Collège : 1              | 1 <sup>er</sup> degré : 3<br>Collège : 1 | <u>Clairvaux</u> : 1 <sup>er</sup> degré : 5 / 7<br><u>Doucier</u> :<br>1 <sup>er</sup> degré : 3   | 1 <sup>er</sup> degré : 5<br>Collège : en accès libre | Variant de 1 à 5 selon les collectivités |



L'accueil des classes est organisé jusqu'ici de façon très différente selon les territoires et les niveaux concernés (maternelle, primaire ou collège).



La communauté de communes de Jura Sud avait en effet mis en place une « dotation déplacements » pour les écoles de son territoire, qui leur permettait d'accéder à différents équipements communautaires moirantins, qu'ils soient sportifs ou culturels, savoir le musée du jouet, le cinéma ou la ludothèque, qui de ce fait avait un nombre d'accueil de classes beaucoup plus réduit que sur les autres territoires.

Dans un contexte où le nouvel EPCI envisage de prendre très rapidement la compétence scolaire sur toute l'étendue de son territoire, la question se posera à l'échéance de la rentrée scolaire 2021 de déterminer quels seront les modalités et le niveau de service offerts dans les différents types d'équipements.

La formule d'une dotation culturelle « monétaire » calculée en fonction des effectifs de chaque groupe scolaire et de l'éloignement des bourgs centres (qui permettra d'affréter des cars) devrait donc être articulée avec un nombre d'accueils maximum pour chaque médiathèque, qui prenne en compte d'une part l'existant et d'autre part la capacité d'accueil de chaque site, sachant que le problème résidera moins en l'occurrence dans la capacité des lieux que dans la disponibilité des personnels, notamment si on imagine que la médiathèque de Clairvaux-les-Lacs, encore municipale, doive accueillir les classes par exemple du groupe scolaire de Pont-de-Poitte...

Il y aura donc nécessité d'avoir assez tôt une communication claire en direction des groupes scolaires (les collèges ayant par ailleurs une dotation culturelle départementale mobilisée pour les sorties plus lointaines et se trouvant de fait à proximité des médiathèques dans les bourgs centres) afin que puisse être mis en place assez vite les calendriers prévisionnels d'accueil des classes dans les médiathèques pour l'année scolaire 2021-2022...

### 3.1.3 Les publics spécifiques

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201029-D\_206\_2020-DE

|                                               | Jura-Sud                   | Petite Montagne | Clairvaux -les-Lacs        | Région d'Orgelet           | Total sur le territoire en 2018                                   |
|-----------------------------------------------|----------------------------|-----------------|----------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre d'emprunteurs « collectivités »</b> | 23 collectivités inscrites | 55 emprunteurs  | 13 collectivités inscrites | 32 collectivités inscrites | 68 collectivités + inscriptions individuelles sur Petite montagne |
| <b>Hôpitaux, maisons d'accueil santé</b>      | Non                        | 15 résidents    | Non                        | 10 résidents               | 1 (Orgelet)                                                       |
| <b>EHPAD, foyers logements</b>                | Non                        | 9 résidents     | 10 résidents               | 15 résidents               | 34 résidents                                                      |
| <b>ALSH</b>                                   | 130 enfants                | 30 enfants      | 30 enfants                 | 50 enfants                 | 240 enfants                                                       |
| <b>Petite enfance</b>                         | Non                        | 10 enfants      | 20 enfants                 | 20 enfants                 | 50 enfants                                                        |

Toutes les médiathèques offrent des services en direction de publics spécifiques, soit hors les murs soit dans les locaux des médiathèques, en fonction des structures présentes sur le territoire, des types de publics concernés et des demandes reçues en réponse à l'information que les médiathèques ont transmise aux structures qui gèrent ces publics.

En revanche, les projets de portage à domicile ou de dessertes de proximité qui ont été envisagés par différentes médiathèques n'ont pas réussi à se mettre en place (Région d'Orgelet) ou à perdurer (Petite Montagne) pour des raisons diverses mais toutes liées à l'importance des moyens à mobiliser (humains et logistiques notamment) pour assurer la réussite d'une telle offre individuelle de proximité.

Pour l'instant, seule la petite bibliothèque municipale de Doucier (sur le territoire du Pays des lacs), gérée par une équipe bénévole, a réussi à mettre en place depuis 2018 - grâce à une aide financière de la Conférence des financeurs - un service de portage à domicile ou dans les rencontres des clubs de seniors à l'échelle de la commune. Mais ce nouveau service a encore du mal à trouver son public.

### 3.1.4 Les prêts

|                                                             | Jura-Sud | Petite Montagne | Pays des lacs | Région d'Orgelet |
|-------------------------------------------------------------|----------|-----------------|---------------|------------------|
| <b>Nb total de prêts en 2018</b>                            | 14 687   | 18 142          | 17 757        | 21 317           |
| <b>Nb moyen de prêts /inscrit</b>                           | 23.35    | 18.14           | 46.60         | 18.74            |
| <b>Moyenne nationale pour communes de 4 000 à 6 000 h.</b>  | 20,23    |                 |               |                  |
| <b>Moyenne nationale pour communes de 8 000 à 12 000 h.</b> | 43,92    |                 |               |                  |

### 3.1.5 Participation au Prêt entre bibliothèques (PEB) dans le catalogue collectif JuMEL

| 2007-2019                              | Jura Sud (depuis 2007) | Petite montagne (depuis 2008) | Clairvaux (depuis 2009) | Région d'Orgelet (depuis 2008) | Total territoires |
|----------------------------------------|------------------------|-------------------------------|-------------------------|--------------------------------|-------------------|
| <b>Prêts de documents via JuMEL</b>    | 781                    | 784                           | 412                     | 358                            | 2 335             |
| <b>Emprunts de documents via JuMEL</b> | 1041                   | 287                           | 321                     | 855                            | 2 504             |

Le prêt entre bibliothèques est régulièrement utilisé par toutes les médiathèques du territoire. Le PEB complète pour les bibliothèques participantes (23 au total, toutes celles qui disposent d'un catalogue informatisé) les réservations ponctuelles faites auprès de la Médiathèque Départementale en leur permettant d'accéder aux ressources des autres bibliothèques jurassiennes.

Les chiffres ci-dessus montrent bien que les échanges se font à bénéfice mutuel et que des médiathèques de taille moyenne (à l'échelle jurassienne s'entend), comme celles du territoire considéré, sont régulièrement sollicitées, alors même qu'elles n'ont pas de fonds thématiques particuliers.

Ceci démontre également l'intérêt pour les médiathèques composantes du nouveau réseau de disposer d'un catalogue unique et d'une logistique commune permettant de gérer les échanges entre les sites (transport, stockage...)

### 3.1.6 Collections documentaires du réseau territorial

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201029-D\_206\_2020-DE

|                                                                       | Jura-Sud                                                                                  | Petite Montagne                                                                       | Pays des lacs                                                                                                                                                               | Région d'Orgelet                                                                   | Total sur le territoire en 2018                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Collections au 31/12/2018</b>                                      | 7598 LA +<br>8425 LJ +<br>2329 CD +<br>2241 DVD +<br>691<br>« autres »<br><b>= 21 284</b> | 11002 LA +<br>8637 LJ +<br>1975 CD +<br>847 DVD +<br>73 « autres »<br><b>= 22 534</b> | <u><b>Clairvaux :</b></u><br>4525 LA +<br>4689 LJ +<br>1171 CD +<br>429 DVD<br><b>= 10 814</b><br><u><b>Doucier :</b></u><br>1694 A +<br>1415 J +<br>10 CD =<br><b>3119</b> | 8828 LA +<br>3762 LJ +<br>1432 CD +<br>863 DVD +<br>82<br>CDROM<br><b>= 14 967</b> | <b>LA : 34 727</b><br><b>LJ : 27 493</b><br><b>CD 6 917</b><br><b>DVD 4 380</b><br><b>Autres 862</b><br><b>Total = 74 379</b> |
| <b>Nombre de documents par habitant</b>                               | <b>2,92</b>                                                                               | <b>3,38</b>                                                                           | <u><b>Clairvaux : 7,25</b></u><br><u><b>Doucier : 10,39</b></u>                                                                                                             | <b>2,6</b>                                                                         | <b>2,9</b>                                                                                                                    |
| <b>Budget d'acquisition et équipement documents physiques en 2018</b> | <b>11 860€</b>                                                                            | <b>19 259€</b>                                                                        | <u><b>Clairvaux : 6</b></u><br><u><b>392€</b></u><br><u><b>Doucier : 418€</b></u>                                                                                           | <b>15 492€</b>                                                                     | <b><u>53 780€</u></b>                                                                                                         |
| <b>Budget d'acquisition par habitant</b>                              | <b>1,63€</b>                                                                              | <b>2,87€</b>                                                                          | <u><b>Clairvaux : 4,3€</b></u><br><u><b>Doucier : 1,39€</b></u>                                                                                                             | <b>2,69€</b>                                                                       | <b>2,19€</b>                                                                                                                  |
| <b>Nombre de documents acquis en 2018</b>                             | 276 LA +<br>206 LJ +<br>19 CD +<br>85 DVD +<br>1 « autre »<br><b>= 587</b>                | 329 LA +<br>539 LJ +<br>57 CD +<br>28 DVD<br><b>= 953</b>                             | <u><b>Clairvaux :</b></u><br>88 LA +<br>158 LJ +<br>42 CD +<br>32 DVD<br><b>= 320</b><br><br><u><b>Doucier :</b></u><br>64 LA + 37 LJ =<br><b>101</b>                       | 300 LA +<br>220 LJ +<br>114 CD +<br>82 DVD<br><b>= 716</b>                         | <b>LA : 1 071</b><br><b>LJ : 1 195</b><br><b>CD : 232</b><br><b>DVD : 227</b><br><b>Autres : 1</b><br><b>Total = 2 726</b>    |
| <b>Abonnements en 2018</b>                                            | <b>54</b>                                                                                 | <b>42</b>                                                                             | <b>Clairvaux</b><br><b>11</b>                                                                                                                                               | <b>24</b>                                                                          | <b>131</b>                                                                                                                    |
| <b>Accès aux ressources numériques JuMEL</b>                          | <b>Oui</b>                                                                                | <b>Oui</b>                                                                            | <u><b>Clairvaux : oui</b></u><br><u><b>Doucier : non</b></u>                                                                                                                | <b>Oui</b>                                                                         | <b>Toutes les médiathèques :</b>                                                                                              |

Fin 2018, on pouvait compter sur le territoire 74 379 documents pour 25613 habitants, soit une moyenne de 2,9 documents par habitant.

Les budgets d'acquisition, après un pic lors de la phase de préparation et d'ouverture d'un nouvel équipement (ce qui nous ramène, hormis pour l'annexe de Saint-Julien -Val Suran en Petite Montagne, plus d'une décennie en arrière), retombent assez vite à un étiage plus ou moins modeste, comme l'indique le tableau récapitulatif, où le budget communal de Clairvaux –les-Lacs (4,3 €) fait figure d'heureuse exception.

A contrario, le budget d'acquisition de Jura Sud (1,63 €) est vraiment très modeste.

Mais ces deux extrêmes reflètent des choix de politique publique : la médiathèque de Cléris-les-Lacs, d'ailleurs intégrée dans l'hôtel de ville lors de sa restructuration, à la fin de la décennie précédente, est la priorité culturelle de la municipalité depuis un quart de siècle.

A Moirans, cité de l'enfant, la ludythèque n'est qu'un des outils de la politique culturelle de la communauté de communes, voisine du musée du jouet, du lieu de fabrique de spectacle vivant « La Vache qui rue » et du cinéma.

Sur l'ensemble du territoire, avec un total de 54 500€ (qui intègre le budget de la toute petite bibliothèque municipale de Doucier), on arrive à une moyenne de 2,13 € par habitant, nettement inférieure aux recommandations de l'État : 2,5 € pour une bibliothèque classique et 3,5 € pour une médiathèque du 21ème siècle...

Certes, les fonds de la Médiathèque départementale (voir tableau récapitulatif des prêts pour l'année 2018 ci-après) constituent comme il se doit un apport conséquent qui ne diminuera pas dans une nouvelle configuration en un grand réseau intercommunal, mais il est clair cependant qu'un effort budgétaire conséquent devra être réalisé au cours des prochaines années pour renforcer l'attractivité des médiathèques du réseau.

### 3.1.7 Utilisation des ressources numériques de JuMEL

Les collectivités de tutelle des médiathèques du territoire conventionnent depuis plusieurs années avec le Département pour que les usagers des médiathèques, moyennant une participation financière de la collectivité de 0,10 € / hab., accèdent au panel de ressources numériques sélectionnées en commun par les professionnels du réseau départemental et accessibles à travers le portail JuMEL.

Les statistiques par médiathèque ne portent que sur quelques mois en 2019, l'outil de statistiques n'étant disponible avec ce niveau de détail que depuis juin 2019.

| Juin octobre 2019 | Jura Sud   | Petite Montagne | Clairvaux-les-Lacs | Région d'Orgelet | Total territoires |
|-------------------|------------|-----------------|--------------------|------------------|-------------------|
| Le Kiosque        | 18         | 6               | 46                 | 12               | 82                |
| Mednum            | 88         | 102             | 82                 | 75               | 347               |
| Music me          | 59         | 44              | 27                 | 17               | 147               |
| My cow            | 10         | 1               | 8                  | 4                | 23                |
| Naxos             | 2          | 2               | 1                  | 2                | 7                 |
| Sciences ouvertes | 1          | 0               | 4                  | 4                | 9                 |
| Storyplay         | 4          | 1               | 3                  | 1                | 9                 |
| Toutapprendre     | 24         | 3               | 11                 | 25               | 63                |
| Vodeclit          | 2          | 2               | 3                  | 1                | 8                 |
| Ebook             | 5          | 5               | 4                  | 31               | 45                |
| Partitions        | 1          | 0               | 0                  | 0                | 1                 |
| PNB               | 5          | 2               | 0                  | 23               | 30                |
| <b>Total</b>      | <b>219</b> | <b>168</b>      | <b>189</b>         | <b>195</b>       | <b>771</b>        |

Les médiathèques du territoire font partie des structures qui utilisent le moins actuellement les ressources numériques disponibles dans JuMEL.

Ceci s'explique sans doute très largement par les lenteurs d'accès à Internet dans des communes qui sont toutes situées en zone rurale.

Mais les programmes de montée en débit et de déploiement de la fibre pilotés par le Conseil départemental en partenariat avec les EPCI et avec le soutien financier de l'État et de la Région devraient permettre le développement progressif au cours des prochains mois et des prochaines années des usages du numérique sur le territoire.

## 3.2 L'ACTION CULTURELLE ET LES ANIMATIONS

### Chiffres de 2018

|                                                  | Jura-Sud                       | Petite Montagne                 | Pays des lacs                                                                       | Région d'Orgelet           | Total sur le territoire en 2018 |
|--------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| <b>Dépenses d'action culturelle</b>              | 4 287€                         | 7 390€                          | <u>Clairvaux</u> : 233€<br><u>Doucier</u> : 34€                                     | 1 220€                     | 13 164€                         |
| <b>Expositions</b>                               | 4 A, 4 J,<br>Fréq. NC          | 7<br>Fréq. NC                   | <u>Clairvaux</u> : 1 A<br>80 visiteurs                                              | 8 A<br>Fréq. NC            | 24<br>Fréq. NC                  |
| <b>Conférences, rencontres, lectures</b>         | 8 A,<br>171 auditeurs          | 9<br>114 auditeurs              | <u>Clairvaux</u> : 1 A<br>20 auditeurs                                              | 2 A<br>60 auditeurs        | 12<br>Public : 365              |
| <b>Concerts, projections</b>                     | 2 A, 2 J,<br>108 spectateurs   |                                 |                                                                                     | 4<br>160 spectateurs       | 8<br>Public : 268               |
| <b>Contes (séances)</b>                          | 6 A, 6 J,<br>208 auditeurs     | 2 A, 2 J<br>73 auditeurs        | <u>Clairvaux</u> : 1 J<br>40 auditeurs<br><u>Doucier</u> : 1 A, 1 J<br>50 auditeurs | 1 A, 10 J<br>190 auditeurs | 30<br>Public : 561              |
| <b>Club lecture (séances)</b>                    |                                | 15 A<br>18 participants         | <u>Clairvaux</u> : 1 A<br>10 participants                                           | 6 A<br>50 participants     | 24<br>Public : 78               |
| <b>Ateliers, sessions de formation</b>           | 24<br>20 participants          |                                 |                                                                                     | 2 A,<br>2 participants     | 26<br>Public : 22               |
| <b>Autres, divers</b>                            | 6 A, 5 J<br>4 818 participants | 18 A, 14 J,<br>216 participants | <u>Doucier</u> : 1 A, 1 J,<br>100 participants                                      | 4 A,<br>120 participants   | 49<br>Public : 5254             |
| <b>Public (approximatif et hors expositions)</b> | 5 325                          | 421                             | 220                                                                                 | 582                        | 6 548                           |

L'organisation, la mise en place et l'animation d'actions culturelles sont des activités lourdes et chronophages.

Par ailleurs, les budgets d'animation peuvent être très modestes, la situation étant d'ailleurs très contrastée, avec a contrario des budgets conséquents pour la ludythèque de Jura Sud et le réseau de lecture publique de la Petite montagne.

Partout cependant, les bibliothécaires du réseau ont à cœur d'offrir des programmes d'animation riches et diversifiés, dans le cadre d'une programmation annuelle, qui fait la part belle à des rendez-vous réguliers, en résonnance avec des événements locaux, régionaux et nationaux, ainsi :

- Les **Petites fugues** portées par l'Agence livre et lecture de Bourgogne Franche-Comté :  
Jura-Sud, Orgelet, Petite montagne

- **Printemps des poètes** : Clairvaux-les-Lacs et Orgelet
- **Mois du film documentaire** : Orgelet
- **Journées européennes du Patrimoine** : Orgelet
- **Partir en livres** : Orgelet
- **Fête de la petite enfance** : Jura-Sud
- **Ideklic et Noël au Pays du jouet** : Jura-Sud
- **TEPOS** : Jura-sud

Les médiathèques ont mis en place des partenariats pour certaines actions culturelles et certains services. On peut citer parmi les partenaires les plus fidèles :

- **l'école de musique** (Jura-Sud et Orgelet)
- **le RAM** (Jura-Sud, Orgelet)
- **l'office du tourisme intercommunal** (Clairvaux-les-Lacs et Paternay)
- **l'Adapemont**, association d'animation du territoire née en Petite Montagne, maître d'œuvre notamment du festival de musique De bouche à oreille chaque été mais qui œuvre désormais sur tout le périmètre de la nouvelle intercommunalité)
- **le programme Natura 2000** (Petite montagne)
- **le festival Ideklic** (festival de spectacle vivant pour le jeune public organisé chaque année en début d'été à Moirans par Jura-Sud)
- diverses associations culturelles locales : **Hémisphère** à Clairvaux-les-Lacs, le **Jardin des possibles** à Orgelet,...

L'expérience a montré que la présence de partenaires associatifs forts était la condition sine qua non pour la réussite d'actions de programmation hors les murs des médiathèques.

Intra-muros et en mobilisant des ressources financières souvent modestes on l'a vu, les équipes de professionnelles et de bénévoles proposent des animations de différents types :

- **des animations récurrentes ou fonctionnant sur le long terme** comme des contes pour enfants ou adultes (partout), des groupes de lecture sous différentes formes y compris speed-booking (Clairvaux, Orgelet, Arinthod), des grainothèques (Clairvaux-les-Lacs, Petite Montagne, Orgelet)...
- **de nombreuses petites expositions en prise avec l'actualité locale ou artistique**

Les actions réalisées font l'objet d'une évaluation systématique, qui permet de disposer des chiffres recensés ci-dessus, même s'il s'agit le plus souvent d'estimations du public présent.

Par ailleurs, il est pratiquement impossible d'évaluer le nombre de visiteurs des expositions présentées dans les locaux mêmes des médiathèques qui seraient venus spécifiquement pour



cette raison, seule la médiathèque de Clairvaux a pu le faire en disposition spécifique.

Globalement, on peut sans doute considérer d'une part que les expositions sont vues par le public qui fréquente régulièrement les médiathèques et d'autre part qu'elles peuvent y attirer des personnes qui s'intéressent à un thème précis ou à un artiste local et, qui, peut-être, découvrant les lieux et les fonds, pourront s'y inscrire ou à tout le moins prendre l'habitude de les fréquenter pour consulter librement des documents...

La ludythèque à Moirans enregistre une fréquentation sans commune mesure avec ses voisines, car son programme est complètement intégré au programme culturel de la collectivité et notamment aux temps forts que constituent les festivals Idéclac en juillet et Noël au Pays du jouet.

Du coup, l'ensemble de sa programmation culturelle est très fortement relayé par la communication institutionnelle, y compris au niveau de l'office de tourisme.

## 3.3 DES LECTEURS ACCUEILLIS DANS DE BONNES CONDITIONS

### 3.3.1 Les horaires d'ouverture

|                      | Lundi    |            | Mardi                  |              | Mercredi                                 |                | Jeudi                     |              | Vendredi                             |                | Samedi                   |                |
|----------------------|----------|------------|------------------------|--------------|------------------------------------------|----------------|---------------------------|--------------|--------------------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
|                      | Matin    | Apm        | Matin                  | Apm          | Matin                                    | Apm            | Matin                     | Apm          | Matin                                | Apm            | Matin                    | Apm            |
| Aromas               |          |            |                        |              |                                          |                |                           |              |                                      | 14h<br>18h     | 10h<br>12h               |                |
| Arinthod             |          |            | 9h30<br>12h30          | 15h<br>18h   | 9h30<br>12h30                            | 14h<br>18h     |                           |              | 9h30<br>12h30                        | 14h<br>18h     | 9h30<br>13h30            |                |
| Clairvaux            |          | 14h<br>18h |                        |              | 9h<br>12h                                | 14h<br>18h     |                           |              |                                      |                | 9h<br>12h                |                |
| Douchier             |          |            |                        |              | 10h<br>12h                               |                |                           |              |                                      |                | 10h<br>12h               |                |
| Moirans              |          |            | 10h<br>13h             | 13h<br>18h30 |                                          | 13h30<br>18h30 |                           |              |                                      | 13h30<br>18h30 | 10h<br>12h30             | 13h30<br>18h30 |
| Orgelet              |          |            |                        | 14h<br>16h   |                                          | 13h30<br>18h   |                           | 16h<br>18h30 | 9h<br>12h                            | 14h30<br>19h   | 10h<br>12h               | 13h30<br>17h   |
| Patornay             |          |            |                        |              |                                          | 14h<br>19h     |                           |              |                                      |                |                          |                |
| Val Suran            |          |            | 10h<br>12h             | 14h<br>19h   | 10h<br>12h30                             |                |                           |              | 10h<br>12h                           |                | 10h<br>13h30             |                |
| Vaux les saint claud |          |            |                        |              |                                          | 15h<br>17h     |                           |              |                                      |                | 10h<br>12h               |                |
| Nombre heures        | 4 heures |            | 22 heures              |              | 35 heures                                |                | 2.5 heures                |              | 24.5 heures                          |                | 29.5 heures              |                |
| Amplitude ouverture  | 4 heures |            | 9h30-19h<br>9.5 heures |              | 9h-12h30/<br>13h30-18h30 =<br>8.5 heures |                | 16h-18h30 =<br>2.5 heures |              | 9h-12h30/<br>13h30-19h =<br>9 heures |                | 9h30-18h30 =<br>9 heures |                |

**Heures d'ouverture tous publics : 11h-17h30**  
**Amplitude d'ouverture tous publics 4h30.**

### 3.3.2 Des médiathèques fonctionnelles et requalifier

Les cinq médiathèques du territoire (Arinthod et Saint-Julien-Val Suran en Petite Montagne, la Ludythèque de Jura Sud à Moirans, la médiathèque intercommunale à Orgelet et la médiathèque communale de Clairvaux-les-Lacs) ont été installées dans des bâtiments respectant les recommandations du Ministère de la culture et ont à ce titre toutes été financées par le concours particulier au sein de la DGD entre 2002 et 2010, ainsi d'ailleurs que par le Conseil départemental.

Fonctionnelles dans leur ensemble, à quelques détails architecturaux près, elles souffrent désormais toutes plus ou moins d'un même handicap, la saturation de leurs espaces publics par leurs collections, faute de réserves suffisamment bien dimensionnées...

En revanche, le territoire compte également deux petites bibliothèques / points lecture qui sont recensées dans l'enquête annuelle du S.L.L. et appartiennent au réseau de la Médiathèque départementale ne répondant pas en l'état aux critères minimaux permettant de répondre aux attentes pour une bibliothèque du 21ème siècle.

- le point-lecture d'Aromas, antenne du réseau intercommunal de la Petite montagne, est confiné dans un espace propre et bien aménagé mais trop exigu, qui ne permet pas d'accueillir le public pour une consultation sur place du fonds de manière satisfaisante. L'équipe des professionnelles du réseau intercommunal se relaie pour y assurer des permanences hebdomadaires et l'accueil des classes du groupe scolaire.

Son déménagement est prévu dans le cadre du projet local de tiers lieu porté par l'intercommunalité, mais là encore la mixité des espaces et des usages amènera à faire des choix sélectifs dans les fonds proposés qui devront sans doute privilégier les « publics captifs » locaux, à savoir le groupe scolaire et le foyer d'adultes handicapés de « Notre maison ».

- la petite bibliothèque municipale de Doucier se trouve quant à elle cantonnée dans 40 m², naturellement bien insuffisants pour permettre à la dynamique équipe de bénévoles qui l'anime de jouer pleinement son rôle auprès de la population locale dans son ensemble et du groupe scolaire local en particulier. Néanmoins, afin de pérenniser le service, il est nécessaire d'envisager un encadrement professionnel.

Le territoire de la nouvelle intercommunalité dispose donc d'un réseau de médiathèques fonctionnelles, bien équipées et géographiquement bien positionnées dans les bourgs-centres, qui constituent donc une base solide sur laquelle on pourra s'appuyer pour franchir un cap supplémentaire dans le développement des services à la population dans le domaine de la lecture publique en tant que socle des services publics culturels en milieu rural.

# IV . UN NOUVEAU PROJET AU SERVICE DU

## TERRITOIRE

### **4.1. LA LECTURE PUBLIQUE, ÉLÉMENT FONDAMENTAL DU PROJET CULTUREL COMMUNAUTAIRE**

#### **4.1.1 Les médiathèques, équipements culturels de proximité polyvalents**

Les équipements de lecture publique sont clairement le socle sur lequel les services à la population en matière culturelle peuvent d'ores et déjà s'appuyer dans tous les bourgs-centre du territoire.

Outre des fonds documentaires très divers, régulièrement enrichis grâce aux acquisitions réalisées localement et au renouvellement des fonds mis à disposition par la Médiathèque Départementale, les médiathèques du secteur ont toutes un programme d'animations ou sont engagées dans des actions spécifiques : bébés lecteurs, espaces numériques, ludothèque, grainothèque...

Cependant, ces équipements reposent sur des équipes professionnelles numériquement réduites, épaulées sur certains sites par des bénévoles aux profils très divers.

La fusion des EPCI et donc des médiathèques en un seul ensemble offre l'occasion de remettre à plat les fonctionnements individuels de chacune.

Ceci doit permettre d'une part d'envisager comment le travail en commun des quatre équipes peut leur faire gagner du temps sur un certain nombre de tâches internes et d'autre part d'imaginer de nouvelles modalités d'action en direction des publics jusqu'ici peu touchés par l'offre des médiathèques.

Naturellement, la nouvelle configuration territoriale impose d'être plus que jamais attentif à l'accessibilité des équipements pour le plus grand nombre d'habitants, y compris les publics les moins mobiles (personnes âgées...).

## 4.1.2 Les médiathèques, service public de proximité

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 039-200090579-20201029-D\_206\_2020-DE

Au-delà même du champ culturel, elles sont une interface essentielle d'accès aux services publics et c'est bien dans cette direction que s'inscrit le projet développé sur secteur de la Petite Montagne par l'EPCI éponyme, qui vise à intégrer les médiathèques d'Arinthod et de Saint-Julien Val Suran dans des pôles de services plus larges : 2 tiers-lieux à Arinthod et Saint-Julien tous deux localisés au cœur de ces deux bourgs, la mairie d'Aromas se transformant également en un tiers-lieu.

Les cinq médiathèques existantes, qui toutes ont été créées dans la première décennie du 21ème siècle, forment déjà on l'a vu un réseau territorial consistant.

Elles proposent une gamme étendue de services à leurs usagers : services documentaires, avec des supports de toute nature (ludothèque à Moirans-en-Montagne, partitions à Orgelet, etc.) et des ressources numériques accessibles en ligne via le portail JuMEL, programme varié d'animations, médiation en matière d'apprentissage numérique pour le grand public notamment.

Les chiffres de fréquentation (et a fortiori le nombre d'abonnés) de ces équipements restent modestes, souvent inférieurs aux moyennes nationales, ce qui s'explique notamment par la géographie du territoire (habitats dispersés).

Il faut donc envisager des évolutions dans les moyens à mettre en œuvre pour étendre le service à de nouveaux bénéficiaires.

Ceci passera nécessairement par de nouveaux partenariats territoriaux et par le renforcement des équipes, qui sont déjà sous-dimensionnées et ne tiennent aujourd'hui qu'avec la force d'appoint essentiel que constituent les bénévoles, qu'il s'agira d'ailleurs d'associer assez tôt à la préparation des changements qui vont intervenir.

Mais il n'est pas envisageable en revanche de mettre en place sur certains sites des services reposant principalement sur une main d'œuvre bénévole et donc par essence fluctuante, au risque de ne pas pouvoir assurer la pérennité de ces actions.

## 4.2. DES PRIORITÉS ÉVIDENTES

### 4.2.1 Enfance et jeunesse, une priorité pour tous

Les cinq médiathèques existantes travaillent déjà toutes de manière intensive avec le public scolaire, principalement du premier degré, celle d'Orgelet ayant évidemment la particularité d'être complètement intégrée au collège et donc d'offrir aux collégiens des ressources documentaires démultipliées par rapport à ce dont ils pourraient disposer dans un CDI normal (ou désormais CCC : Centre de Connaissance et de Culture).

L'inégalité d'accès est donc avant tout territoriale et l'effort devra porter aussi sur le renforcement de l'offre pour les groupes scolaires les plus éloignés des médiathèques.

### 4.2.2 Proximité et maillage du territoire

La situation est contrastée :

Presqu'aucune des communes du futur EPCI situées sur les communautés de communes actuelles du Pays des lacs et de la Région d'Orgelet n'est à plus de 15 minutes d'une bibliothèque ou d'une médiathèque.

Certes, il faut nuancer cette constatation puisque 4 communes de l'EPCI Région d'Orgelet (Pimorin, La Chailleuse, Courbette et Cressia) sont à 15 minutes du bourg-centre, et que 5 communes du Pays des lacs (Chatillon, Chevrotaine, Fontenu, Ménétrux-en-Joux, Songeson) sont très éloignées de Clairvaux-les-Lacs et n'ont à leur disposition à proximité que la petite bibliothèque de Doucier.

Celle-ci ne possède ni l'espace ni les moyens budgétaires ou le personnel salarié pour desservir un public potentiel s'élevant - commune de Doucier comprise - à 12% de la population du territoire (684 habitants sur les 5 650 des 27 communes qui ont choisi d'intégrer la nouvelle intercommunalité).

Un maillage dense du territoire a constitué une priorité claire en Petite Montagne, consacrée par les projets successifs de créations des médiathèques intercommunales centrales d'Arinthod et annexe de Val Suran (Saint-Julien avant la récente fusion communale), la médiathèque d'Aromas venant conforter l'ensemble.



Pour ce faire, il faudra envisager à l'avenir l'acquisition d'un outil informatique unifié qui permettra de mutualiser les ressources. Ceci impliquera la passation d'un marché de services pour la fourniture d'un SIGB avec son portail Web et la reprise des quatre catalogues informatisés existants. Cette opération sera accompagnée par la Médiathèque Départementale en amont, comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises.

Au préalable il est important de définir une politique documentaire commune, ainsi que l'ensemble des règles régissant le fonctionnement des différentes structures.

Il paraîtrait également très utile de souscrire un abonnement auprès de la base bibliographique Électre du Cercle de la Librairie, certes assez coûteuse, mais qui permet de disposer très vite de notices catalographiques de bonne qualité et pour tous les supports (livres, mais aussi désormais CD et DVD), sans avoir à attendre la création des notices équivalentes du dépôt légal par la BNF ou en s'épargnant de devoir en créer localement.

Elle offrirait aussi l'avantage non négligeable pour l'utilisation depuis plusieurs sites distants d'un accès mutualisé à des paniers communs pour centraliser les suggestions et faciliter le travail de recensement et de choix des équipes d'acquéreurs, ainsi que des possibilités de transmission des commandes aux prestataires très ergonomiques.

Les médiathécaires en poste ont toutes désormais une solide expérience administrative. Toutes maîtrisent la gestion d'une régie de recettes, toutes pratiquent la rédaction de conventions avec les partenaires, la préparation et le suivi de leurs budgets, la rédaction de rapports d'activité et de dossiers de subventions, en fonction des projets en cours.

Les modalités de travail avec leur collectivité de tutelle respective sont pour l'heure assez diverses et seront à harmoniser.

Globalement, un travail de recensement de l'existant va être entrepris et il passe nécessairement pour les équipes salariées par la rédaction de fiches de postes et également d'un organigramme fonctionnel pour chaque site, recensant également les tâches dévolues aux bénévoles.

Sur cette base et sous la direction de l'instance hiérarchique responsable du secteur culture dans le nouvel EPCI, il faut redéfinir les règles d'activités communes et les responsabilités respectives des agents sur chaque site.

L'objectif est de parvenir à la solution offrant le meilleur équilibre entre une mutualité intelligente et la préservation de l'autonomie nécessaire à la prise en compte du tissu local.

L'année 2020 est une phase de découverte et d'échanges entre les équipes, avec une situation un peu particulière pour la médiathèque de Clairvaux-les-Lacs qui ne se trouvera pas intégrée d'emblée dans la nouvelle intercommunalité, mais dont tout laisse à penser qu'elle est appelée à la rejoindre rapidement et qu'il sera donc nécessaire d'associer à la réflexion collective.

Il conviendra de définir rapidement des modalités d'échanges régulières, la rédaction du présent PCSES ayant d'une certaine manière servi de galop d'essai en la matière.

Le premier enjeu est d'harmoniser le service au public (tarifs, règlement) à l'échelle d'une équipe professionnelle de 7 ou 8 salariés répartis sur 5 sites majeurs (en intégrant d'emblée Clairvaux dans la réflexion). L'organisation du travail interne pour une mise en commun des pratiques à l'échelle territoriale va en découler.

De même, au-delà de la phase de transition que constitue l'année 2020, où les anciens EPCI ont voté avant leur fusion la reconduction des budgets de chacune des trois médiathèques intégrées au 1er janvier dernier, il s'agit de construire un projet de budget commun pour 2021, qui sera soumis en fin d'année au nouvel exécutif.

Quoi qu'il en soit, on peut d'ores et déjà poser un certain nombre de principes de travail en commun s'appuyant sur les acquis existants :

- utiliser et mutualiser les compétences acquises par chaque salariée dans le cadre des services précédemment assurés et tout en s'efforçant de réduire au maximum les déplacements chronophages (échanges téléphoniques si travail en binôme ou par messagerie, visioconférences)
- les équipes coordonneront et géreront :
  - le développement des fonds à court, moyen et long terme, ce qui comprend les acquisitions, la veille sur l'équilibre des fonds et le désherbage régulier
  - la valorisation et la médiation de leurs domaines pour lesquels
    - elles répercuteront aux différents sites les informations auxquelles elles ont accès (par exemple campagnes nationales ou événements locaux sur un sujet, existence d'aides d'une structure locale ou nationale...)



- elles pourront fournir ou suggérer l'acquisition d'outils de valorisation
- elles pourront faire des propositions sur des formes de valorisation ou de médiations innovantes

➤ les responsables de site piloteront comme précédemment l'activité des équipes locales de bénévoles

## 4.4. CONSOLIDER LES ACQUIS – DÉVELOPPER DE NOUVEAUX USAGES

### 4.4.1. Conditions et modalités d'adhésion

La reprise de la compétence par la nouvelle intercommunalité à partir de janvier 2020 doit absolument apparaître comme un vecteur de changements positifs pour les usagers des médiathèques du territoire.

Actuellement, les pratiques sont très différentes quant aux modalités d'adhésion (individuelles, familiales, structures collectives), tant en termes de coûts que de modalités pratiques (nombre d'emprunts simultanés auxquels l'adhésion donne droit notamment). Une harmonisation est naturellement indispensable.

Dans ce contexte, l'adoption rapide en 2020 d'un règlement intérieur commun fixant les grands principes et les modalités pratiques d'utilisation des médiathèques par le public, qui sera validé par la collectivité, constituera une première étape nécessaire.

La seconde sera constituée par la généralisation d'une carte de lecteur unique portant le logo de la nouvelle intercommunalité, symbole fort d'une nouvelle identité territoriale.

### 4.4.2. La médiathèque de secteur, lieu d'échanges culturels

On a vu précédemment que chacune des médiathèques participe déjà très activement à l'animation culturelle de son territoire, par :

- les animations à destination du public scolaire notamment,
- la programmation d'expositions en lien avec la vie culturelle locale (festivals Idéklic, De bouche à oreille, ...)
- l'accueil d'auteurs dans le cadre de manifestations nationales ou régionales (Petites fugues, ...)

Un des objectifs sera naturellement de renforcer cette dimension et la médiathèque est non seulement souhaitable, mais fortement attendue par les médiathèques qui avaient déjà commencé avant 2020 à réfléchir ensemble sur ce sujet.

De même, le regroupement des acteurs au sein d'une même direction de la culture devrait favoriser les synergies et aider à concevoir comme un ensemble cohérent l'action culturelle sur le nouveau territoire.

Il permettra peut-être également de mieux articuler l'action culturelle dans et hors les murs des médiathèques, institutions qui peuvent encore paraître inaccessibles à nombre de nos concitoyens, quand bien même elles se sont singulièrement éloignées de l'image de temples de la lecture et du savoir qu'elles avaient encore il y a trente ans...

La conquête d'une partie au moins du non – public peut donc être envisagée par le biais d'une programmation d'actions culturelles touchant encore un peu plus tous les genres, s'appuyant sur les autres acteurs culturels du secteur (associations, établissements publics, ...) et profitant également d'une communication institutionnelle fédératrice, qui pourra inciter la population à découvrir de nouvelles propositions. Une réflexion sera donc à conduire sur la mise en place d'une programmation itinérante.

Pour les publics dits empêchés (personnes en situation de handicap, personnes âgées ou fragilisées, peu mobiles) une réflexion spécifique devra être menée avec les acteurs du secteur social et les mairies pour déterminer quelles propositions de services à domicile pourraient être testées. Ces services de portages ont déjà été testés mais n'ont pas eu de suite faute de moyens humains et matériels.

#### **4.4.3. La médiathèque citoyenne**

Lieu culturel par excellence, la médiathèque de secteur est également un lieu du lien social et citoyen.

Les médiathèques dont il est ici question, conçues dans la première décennie du 21<sup>ème</sup> siècle, intégraient toutes dès l'origine un espace public numérique destiné à offrir aux habitants du territoire un accès de bonne qualité à Internet et à ses ressources, notamment culturelles.

Le projet ambitieux développé sur le territoire de l'ancien EPIC Centre Montagne développer encore ce volet en intégrant les médiathèques au cœur des pôles multirisques qui seront au sein de tiers-lieux.

Ces projets renforcent incontestablement le rôle des médiathèques comme pôles de ressources pour l'accès des populations rurales à l'information et aux services publics et les confortent également dans leurs missions de lutte contre l'illectronisme, qui, au plan national, touche environ 15% de la population (victime de la fameuse « fracture numérique »).

Cette implantation sur des sites partagés impliquera sans doute une mutualisation au moins partielle des compétences entre les animateurs des tiers-lieux et les personnels des médiathèques.

En outre, dans l'aménagement de ces nouveaux lieux, la fluidité des espaces pourrait également faciliter la venue de nouveaux publics, traditionnellement non lecteurs, dans la médiathèque à l'entrée de laquelle un mobilier chaleureux et des fonds attrayants (coin presse, fonds « facile à lire », ouvrages pratiques...) pourront jouer le rôle de produits d'appels pour les aider à « sauter le pas », pour un premier contact en quelque sorte informel avec ce lieu culturel sans doute a priori encore perçu comme élitiste.

A Arinthod notamment, la présence de plusieurs acteurs associatifs sur le même site dans des locaux tout proches peut générer, au-delà même de la mission essentielle d'un meilleur accès aux services publics au sens large, des échanges intéressants entre les représentants de différents secteurs d'activités susceptibles de déboucher sur des projets communs...

Le succès de ce projet est conditionné par un personnel salarié qualifié et suffisamment nombreux.

#### **4.4.4. De nouveaux axes de développement**

La conception d'un réseau déployé sur des sites multiples autour d'un projet commun suppose une offre documentaire pensée globalement (des acquisitions au désherbage).

Les médiathèques présentent des collections diversifiées, entre leurs fonds propres et les documents prêtés par la MDJ.

Après la construction d'une politique documentaire, des choix sont proposés en tenant compte des spécificités existantes sur le réseau. Des thématiques émergent d'ores et déjà : fonds adaptés aux personnes en situation de handicap, facile à lire, grandir, jeux... Ces fonds ont, entre autres, été développés suite à des formations organisées par la Médiathèque Départementale du Jura. Celle-ci ayant déjà programmé plusieurs formations sur ces sujets et poursuivant ses efforts dans cette direction.

A la faveur de thèmes porteurs, des malles mobiles seront constituées et mutualisées afin de valoriser et rendre visible le réseau.

Outre des rendez-vous propres à chaque territoire des animations communes existent déjà, à l'instar de l'exposition itinérante « Bricoler un livre » (en 2019-2020).

D'autres pistes sont imaginées par les médiathécaires : Lire à la plage, Nuit de la lecture, Partir en livre, Lire à la plage, action estivale, proposerait aux touristes et aux locaux des lieux de lecture éphémères. Il faut élargir l'accueil tout en préservant l'importance des compétences et expertises professionnelles.

Parallèlement, pour consolider les partenariats tissés avec les écoles de musique et attirer pourquoi pas de nouveaux publics, l'ensemble des sites du réseau pourront présenter une sélection de partitions musicales issues du fonds de la Médiathèque départementale comme le font déjà les médiathèques d'Orgelet et de la Petite Montagne.

En matière de ressources numériques, l'offre accessible par le portail départemental JuMEL, présente on l'a vu un panel de ressources assez diversifiées :

- **Musicales** (Naxos et Musicme)
- **Presse** (Cafeyn et Sciences en ligne)
- **Livres numériques** (PNB et Storyplay)
- **Ressources audiovisuelles**, films et documentaires (Arte France)
- **Autoformation** (Mycow et Toutapprendre)

La priorité sera donc de mieux les valoriser au sein des médiathèques et de leurs espaces numériques, offrant pour l'heure sans doute encore des débits supérieurs à ceux accessibles dans bon nombre de foyers.

La thématique du jeu tiendra forcément une place à part dans le projet d'établissement.

En effet, la ludothèque de Jura Sud à Moirans a été constituée et son responsable a suivi une formation de ludothécaire. Cet outil de médiation très apprécié du public, devra rayonner sur l'ensemble du territoire et devenir un élément phare.

La question se posera donc d'enrichir ou (non exclusif) de dupliquer ce fonds afin de donner un accès à ce support sur les cinq principaux sites du réseau intercommunal ou bien de garder à la ludothèque sa spécificité comme tête de réseau.

Vu la spécificité de ce support et partant la spécialisation nécessaire au personnel en charge de l'animer, ce choix sera sans doute déterminé par la priorité donnée à la création d'un poste dédié ou non, en regard d'autres orientations possibles en matière de service public.

La même question se posera d'ailleurs pour ce qui concerne les jeux vidéo, qui ne sont pour l'heure présents dans aucune des médiathèques du réseau, mais pourraient être une proposition alternative par exemple sur le site d'Arinthod, si on imagine de renforcer l'équipe mixte de la médiathèque et de l'Espace France services (EFS) avec un profil hybride d'animateur numérique et gamer...

## **V 2020 – 2021, NOUVEAUX OBJECTIFS,**

## **NOUVELLE ORGANISATION, NOUVEAUX**

## **MOYENS**

Le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la nouvelle intercommunalité peut s'appuyer on l'a montré sur une base solide :

- un réseau de médiathèques de secteur bien réparties sur le territoire ;
- des locaux fonctionnels même s'ils sont désormais en voie de saturation ;
- des collections assez riches et diverses, mais dont le renouvellement régulier souffre presque partout du tassement des budgets d'acquisitions ;
- une politique d'animation dynamique, mais limitée là encore par la modestie des moyens financiers qui y sont consacrés ;

- des équipes professionnelles performantes et très engagées, mais trop réduites et trop dépendantes de bénévoles également très d'appoint indispensable, mais ne peuvent pour autant les suppléer pour assurer la pérennité d'un vrai service public culturel de proximité

Un certain nombre d'orientations nouvelles sont donc assez évidentes.

Il faut renforcer l'attractivité des médiathèques en s'efforçant d'y faire venir davantage les publics traditionnellement éloignés de la culture.

Cela peut passer par des aménagements mineurs sur certains sites (valorisation de fonds spécifiques, densification du programme d'animations permise par la mutualisation des moyens à l'échelle du réseau, meilleure intégration dans la programmation culturelle événementielle territoriale, ...) ou bien par l'intégration des médiathèques dans des ensembles de pôles de services plus vastes, tiers lieux ou Espace France services, projet programmé sur le territoire de l'ex-EPCI Petite montagne.

Cela peut passer aussi par le développement de nouveaux supports et la question de décliner le concept de ludothèque sur d'autres sites que Moirans ou (non exclusif) de développer un ou des fonds de jeux vidéo doit faire l'objet d'une étude approfondie pour bien mesurer ses implications en termes budgétaires.

Cela peut également passer par une légère densification du réseau, c'est-à-dire qu'on peut imaginer avoir des points lecture sur le modèle d'Aromas : des petites bibliothèques indépendantes ou intégrées dans un tiers-lieu, mais remplissant un certain nombre de conditions pour être intégrées dans le fonctionnement du réseau intercommunal. Doucier apparaît en première ligne comme l'endroit où un équipement embryonnaire fonctionne, qui aurait tout à gagner à s'inscrire dans une nouvelle dynamique de ce type.

Ceci n'empêchera pas de réfléchir, tant au niveau technique qu'au niveau politique, aux modalités d'une desserte de personnes isolées et peu mobiles dans les villages, en s'appuyant sur les expériences passées qui n'ont pas pu être pérennisées, et sur des modèles alternatifs éventuellement proposés sur d'autres territoires.

Tous ces objectifs sont autant de chantiers à conduire, en même temps que le fonctionnement courant du service public va devoir continuer à être assuré par les équipes des médiathèques.

Il va donc être très vite nécessaire de les renforcer car, au-delà du soutien technique, pourra continuer de leur apporter la Médiathèque Départementale pour permettre aux équipes actuelles de dégager du temps pour la conduite du projet global ou de certains volets, afin de pouvoir être force de propositions auprès de leur hiérarchie et des élus et piloter certains chantiers.

Le choix et le déploiement d'un progiciel de bibliothèque unique avec un portail Web est une opération qui devra être lancée au plus vite afin de permettre à tous de bénéficier d'une visibilité globale sur les collections et aux équipes de mutualiser certaines opérations (acquisitions et catalogage).

Plus politique, l'harmonisation des règles de prêt et des tarifs d'abonnement à l'échelle de la nouvelle intercommunalité devrait se mettre en place à l'échéance de janvier 2021 et être concomitante avec l'intégration de la médiathèque de Clairvaux-les-Lacs au réseau intercommunal, que de toute manière il conviendra d'anticiper dans la réflexion technique préalable en associant sa responsable à tous les groupes de travail avec ses collègues.

Les projets de nouveaux équipements intégrés au réseau des tiers lieux ou Espace France services (EFS) en Petite Montagne vont conduire à accélérer la réflexion sur la composition des équipes professionnelles.

Sur ces sites, il est en effet prévu que les anciens espaces publics numériques se trouvent à l'interface de la médiathèque et du point d'accueil central du public, ce qui impliquera une certaine polyvalence dans les deux équipes pour a minima orienter les usagers en fonction de leurs besoins, avant éventuellement de passer le relai au médiateur numérique qui sera chargé de les accompagner ou de les former dans tel ou tel domaine.

Cependant, au-delà d'un emploi avec ce profil spécifique absolument nécessaire pour renforcer l'équipe du secteur Petite Montagne, il sera non moins nécessaire de renforcer celle de la médiathèque de Clairvaux-les-Lacs si celle-ci doit prendre en charge rapidement l'accueil des classes de son bassin de vie et non plus de la seule commune qui l'emploie.

La stabilisation de l'équipe de la médiathèque de Moirans-en-Montagne constituera un autre objectif, à articuler avec la problématique déjà évoquée de la place du jeu sous ses différentes formes dans l'offre de services.

Enfin, le projet initié à Arinthod de tiers-lieux intégrant la médiathèque comble un manque crucial pour chacune des structures existantes du réseau en construction : un local dévolu au stockage et au triage :

- des matériels et mobiliers d'animation communs aux médiathèques
- des documents en transit entre la MDJ et le réseau des médiathèques : les réassorts - qui pourront être choisis par des représentants de chaque site - seront néanmoins prêtés à terme sur une seule carte « Terre d'Emeraude ». Il faudra donc un espace pour trier les documents selon leur destination et les stocker le temps de la livraison sur les différents points du réseau.
- des documents en transit entre les sites en fonction des besoins des publics, des demandes des usagers et des activités programmées sur des thèmes spécifiques.

En conclusion, le présent document, issu des premières réflexions des équipes des médiathèques du nouveau territoire, assistées par celle de la Médiathèque Départementale du Jura, a vocation à poser un constat sur la situation de départ et sur les enjeux d'un projet de développement du service public à l'échelle de la nouvelle intercommunalité.

Ce n'est qu'une première étape dans la définition des grandes orientations à suivre, qui nous semble pouvoir constituer le socle sur lequel le nouvel E.P.C.I. bâtira son nouveau projet, si possible dans le cadre d'un Contrat territoire-lecture qui serait signé avec l'État pour acter le soutien, y compris financier, que ce dernier pourrait apporter à ce projet ambitieux.